

10

Les associations urbaines et le pouvoir local dans les quartiers populaires

Salimata Wade

Cette étude tente de lire et de réinterpréter la dynamique associative des cités africaines comme un facteur qui structure et organise les relations entre les acteurs des quartiers populaires et leur environnement. Il s'agit de présenter en quoi et comment les associations sont ou deviennent des espaces de pouvoir local. Il s'agit également de réfléchir sur les conditions de leur qualification pour devenir de nouveaux lieux d'expression de revendications urbaines, de réinvention de modèles de citoyenneté active — à travers l'apprentissage d'une sorte de syndicalisme social peut-être typiquement citadin (Borja 1975).

L'évolution des contextes nationaux de nombreux pays africains pendant les années 1990 et, plus indirectement, celle de l'environnement politique mondial, ont fait émerger des opportunités inédites de participation populaire et institutionnelle au développement local. L'observation des changements de tous ordres qui en ont découlé nous a conduit à penser que les anciennes politiques étatiques de prise en charge des problèmes de développement les plus primaires (services de base) seraient plus vraisemblablement relayées par la montée des initiatives populaires de type informel et collectif que par le développement immédiat et massif d'un secteur privé moderne, structuré selon un modèle libéral occidental — du genre qu'envisagent les Programmes d'ajustement structurel (PAS). Dans le contexte de la décennie écoulée, on annonçait l'imminence d'une domination totale du modèle libéral de développement économique, résultant d'un système politique devenu unipolaire à l'échelle de la planète. Or, des modèles alternatifs de production économique tendent à se mettre en place, par exemple en Afrique de l'Ouest, qui privilégient l'entreprise de type communautaire.

Notre recherche est exclusivement dédiée aux associations populaires urbaines, qui sont véritablement différentes des associations de type plus élitaires, tant dans leurs préoccupations, leurs motivations, leurs objectifs, que leurs moyens d'intervention sur la scène publique. Notre postulat est que ces associations constituent des cadres de création et de diffusion de nouveaux registres et règles de solidarité relatifs à de nouveaux domaines d'intervention communautaire. Aux cadets sociaux et aux groupes marginalisés, elles procurent des opportunités d'intégration socio-économique et des expériences de prise de responsabilité — qui leur valent la reconnaissance de compétences socialement gratifiantes. Elles favorisent l'émergence de l'individu, par une émancipation tout à la fois économique, morale et politique, tout en prolongeant l'« ancestrale tradition » des initiatives communautaires. À la masse des (néo-)citadins africains, les associations des quartiers les plus défavorisés offrent des espaces de revendication et d'expérimentation sociale.

Jusque-là, on a plutôt voulu croire les associations populaires cantonnées dans des actions temporaires ou saisonnières, de portée anodine, le plus souvent à visée socioculturelle (sport, divertissement, activités confessionnelles) et dans la génération de — petits — revenus (petit commerce, activités faiblement rémunérées). Autrement dit, peu de gens supposent que les associations populaires urbaines pourraient être en mesure de figurer parmi les nouvelles forces organisées capables de participer à l'exercice démocratique du pouvoir dans la Cité.

Il y a une pointe de provocation à résumer ainsi nos hypothèses de travail et nos premières conclusions. Il n'en reste pas moins que dans un futur proche, les effets de l'amplification des mouvements associatifs populaires pourraient prendre de court beaucoup de monde, y compris ceux qui en sont les principaux acteurs. Pour l'heure, eux-mêmes ne paraissent pas conscients de la force potentielle du mouvement qu'ils animent.¹

Éclairer cette force potentielle requiert de commencer par dresser un état des lieux des dynamiques associatives. Dans un second temps, nous examinerons les rapports susceptibles d'exister entre les associations populaires et le développement d'un processus de formation de cultures urbaines et d'exercice de (nouveaux) pouvoirs locaux, dans une Afrique en quête d'identité et de modèles sociaux, culturels, politiques et économiques plus démocratiques et mieux adaptés aux aspirations d'un nombre croissant d'individus et de communautés.

Une méthode expérimentale pour un travail exploratoire

La vérification de notre postulat de recherche s'est appuyée sur une grande masse de données, couvrant plus de 150 associations dans une vingtaine de villes, principalement dans des pays d'expression francophone en Afrique de l'Ouest, mais pas exclusivement. La période documentée par cette étude va de 1995 à 2001.

Dégager des notions par le bas

Les mots-clefs de notre recherche — association, pouvoir, démocratie, citoyenneté, cité, quartier, ville, local... — ont été soumis à une partie de l'échantillon des personnes interrogées et discutés avec elles. Ceci a influencé l'interprétation qui en a été retenue pour définir des notions déterminantes, susceptibles d'établir la substance du « pouvoir local » et de préciser le type de processus pouvant permettre aux néo-citadins de se construire des cultures urbaines propres, fondatrices de cultures sociopolitiques démocratiques et participatives.

Le parti pris d'associer les « cibles » de l'étude à ce travail d'analyse s'explique par la nécessité de comprendre les perceptions que les acteurs des associations populaires urbaines ont d'eux-mêmes et celles qu'elles suscitent chez d'autres groupes sociaux, ainsi que les enjeux des « prises de positions » matérielles (et notamment spatiales) et symboliques, de part et d'autre. Cette démarche expérimentale paraît particulièrement indiquée dans un exercice de géographie par le bas, voire tout simplement dans la restitution d'une réflexion collective par le bas. Dans les deux cas, les perceptions des acteurs de terrain — surtout quand elles sont croisées — peuvent se révéler enrichissantes, en donnant du sens aux relations entre différents types d'espaces et entre différents groupes sociaux.

Tout au long de nos développements, nous produisons des conclusions qui a priori concernent l'ensemble des situations étudiées. Nous utilisons alors les termes génériques d'État, de ville, de cité, de quartier, de communauté, sans nécessairement plus de précisions, avec parfois des illustrations quand un cas particulier reflète l'ensemble des situations rencontrées. Quand un pays, une ville, une communauté présente ponctuellement une tendance qui diffère du reste des cas, cela est signalé et éventuellement illustré par des notes infra-paginales.

Les données « centrales »

L'essentiel des données exploitées concerne les villes de Fada Ngourma, Banfora, Bobo Dioulasso, Ouagadougou (Burkina Faso) ; Abobo, Korhogo, Daloa (Côte d'Ivoire) ; Bamako (Mali) ; Maradi, Tahoua, Niamey (Niger) ; Cotonou (Bénin) ; Conakry et Kankan (Guinée) ; Pikine, Thiès, Saint-Louis, Kédougou, Bambey, Kébémér et Kaffrine (Sénégal). On peut, avec prudence,² y ajouter des données partielles concernant Nouakchott (Mauritanie), Ibadan (Nigeria) et les villes tanzaniennes de Dar es Salam, Mwanza et Dodoma.

La collecte des données s'est appuyée sur plusieurs sources d'informations dont la plus importante s'est révélée à l'occasion d'une mission de coordination d'études urbaines réalisée pour un programme de coopération inter-ONG.³ Le travail d'investigation a été complété à plusieurs reprises entre 1997 et 2001, avec des épisodes d'interviews et de visites de terrain. Les termes de référence ont été produits par nos soins pour toutes les enquêtes dont les données sont

exploitées dans ce travail. Dans une majorité de cas, les questionnaires ont cependant été appliqués par des tiers. Ils ont également connu des ajustements successifs : chaque génération de questionnaires a pu compléter et parfaire la précédente ou permettre de recentrer l'intérêt sur les points qui se révélaient progressivement comme les plus déterminants à comprendre.

L'échantillon étudié représente 150 à 200 structures,⁴ implantées dans les quartiers populaires où résident des couches sociales considérées comme moyennes ou pauvres, relativement aux réalités locales et nationales. Les associations ont été sélectionnées grâce à des enquêtes préliminaires sur leur lieu d'implantation, pour identifier celles qui fonctionnaient de manière effective, avec au moins une année d'existence et quelques réalisations à leur actif. Malgré cette précaution, leurs membres ont manifesté des limites dans leur capacité de contribuer à documenter cette étude de leurs expériences. Il a fallu s'accommoder de ces insuffisances et les réduire en recourant à des questionnaires orientés, afin que les personnes interrogées puissent interpréter leurs expériences de manière à en capitaliser et à en généraliser les enseignements.

Selon le cas, un diagnostic plus ou moins sommaire a été entrepris, visant à mesurer la consistance des associations, apprécier l'effectivité de leur fonctionnement et la coïncidence (ou le décalage) entre leurs objectifs annoncés et leurs réalisations sur le terrain. Ceci s'est avéré utile pour atteindre la finalité de cette étude — qui est de comprendre lesquelles d'entre elles sont ou seraient en mesure de jouer un rôle moteur dans la production de cultures, de pouvoirs et de modèles de citoyenneté adaptés aux cités africaines.

Chaque fois que de besoin, nous avons complété et vérifié le premier réservoir originel d'informations, par un travail documentaire à base de textes « pratiques » (lois et règlements, rapports et notes diverses émanant de ministères, de bailleurs de fonds, d'institutions internationales en charge de questions de développement, procès-verbaux, statuts et règlements intérieurs d'associations, etc.).

Les maillons « faibles »

Des insuffisances au niveau de la collecte des données mauritaniennes et nigérianes, ainsi que des problèmes de comparabilité pour les données tanzaniennes, marquent les limites de notre approche généralisante. Nous avons cependant retenu d'exploiter ces données, pour des raisons et avec des réserves qui sont exposées ci-dessous :

- Nouakchott. Parmi les villes de l'échantillon en Afrique de l'Ouest, la capitale de la Mauritanie constitue un cas particulier et intéressant d'hyper concentration du phénomène d'urbanisation : plus de la moitié de la population mauritanienne vit dans la capitale.

Avec un double ancrage en Afrique de l'Ouest et du Nord, la Mauritanie est également l'unique pays de l'échantillon où l'on rencontre une forte communauté se réclamant d'une origine arabe, coexistant avec une importante

communauté noire, qui se réclame de culture négro-africaine. Au niveau des deux communautés, il aurait été intéressant de voir si les facteurs culturels jouent sur les formes d'organisation et d'intervention. Il aurait également été intéressant de voir si la dynamique associative a, oui ou non, joué un rôle dans la « normalisation » des relations entre les deux communautés après ce que l'on nomme pudiquement les « événements de 1989 » (Omaar et Fleischman 1991).

Malheureusement, toutes les dimensions du questionnaire de référence n'ont pas été administrées. Seules les données relatives à la fourniture de services d'utilité publique ont été prises en compte. Les données manquantes auraient dû permettre de savoir si les associations de Nouakchott, plus qu'ailleurs, constituent des espaces (même informels) d'expression citoyenne, dans un pays où la libéralisation politique semble moins effective que dans la majorité des autres pays de la sous-région. Les incertitudes et interrogations restent donc entières et nous ne saurions affirmer que les associations nouakchottoises sont en mesure d'agir sur les types de problèmes susmentionnés, puisque que nous n'avons déterminé de manière factuelle que leur contribution à la prise en charge de problèmes basiques et matériels de survie quotidienne (Préfal 1998b).

- Ibadan. L'idée de prendre largement en compte les réalités urbaines du Nigeria est a priori très séduisante. Le poids démographique de ce pays, le nombre des villes importantes et la taille de leur population sont tels qu'une analyse plus poussée des associations nigérianes aurait permis d'équilibrer notre échantillon ouest-africain et de le rendre plus représentatif à l'échelle sous-régionale.

Toutefois, l'entreprise que représente une collecte de données de grande ampleur au Nigeria ne pouvait être matériellement envisagée dans le cadre du présent travail. Nous n'avons pu disposer que de données produites sur la ville d'Ibadan. Ceci permet tout au plus une présentation du contexte national nigérian, ainsi qu'une rétrospective sommaire des étapes du développement des initiatives communautaires urbaines, ce dernier point étant illustré par l'étude d'une association de quartier qui promeut l'accès à des services primaires (Préfal 1998p ; Karim 1998).

Le cas des associations nigérianes n'a donc été qu'effleuré, quand d'intéressantes problématiques — autant liées aux dynamiques de production de cultures urbaines et citoyennes qu'aux dynamiques populaires de participation à la gestion des affaires publiques — devraient être creusées pour prétendre esquisser une image sous-régionale. Le Nigeria est en outre l'un des rares pays à abriter des communautés musulmanes et chrétiennes dans des proportions relativement comparables. Il y avait là un terrain d'étude intéressant pour connaître le rôle des associations religieuses dans le processus

de production et de gestion des tensions intercommunautaires dans les centres urbains.⁵ Enfin, dans un système politico-administratif de type fédéral, il aurait été utile de comparer les réalités urbaines d'un État à l'autre et de préciser les conditions dans lesquelles l'échelle locale prend ou non une réelle importance — cette échelle d'intervention correspond-elle à des espaces auxquels les associations conçoivent de se limiter, ou peut-on aussi y voir un point d'ancrage dans des stratégies de rayonnement plus vaste, éventuellement sur un ou plusieurs États ?

- Les villes tanzaniennes. L'incorporation des données recueillies à Dar-es-Salam, Mwanza et Dodoma pose plusieurs problèmes auxquels nous n'avons pu trouver de solutions méthodologiques totalement satisfaisantes. La Tanzanie est le seul pays d'Afrique orientale pour lequel nous disposons d'informations, ce qui est insuffisant pour dégager des conclusions généralisables à l'ensemble de cette sous-région. Nous ne pouvons non plus nous prévaloir, comparativement à notre expérience de l'Afrique de l'Ouest, d'une connaissance suffisante du contexte social, politique, économique, etc., de l'Afrique de l'Est, pour envisager de procéder à des comparaisons argumentées entre les deux sous-ensembles. Les niveaux d'informations sont trop disparates pour dresser une situation commune aux deux sous-régions ou faire ressortir la diversité des réalités locales.

Le coordinateur et les autres membres de notre Groupe multinational de travail (GMT) sur la « Géographie par le bas » ont pris acte de nos réticences à intégrer la Tanzanie dans la liste des pays dont les données sont prises en compte. Leur demande de traiter le cas tanzanien a néanmoins été retenue avec des arguments qui se résument en deux points. D'une part, les travaux du GMT portent en majorité sur l'Ouest du continent, dans une moindre mesure sur l'Est, et notre contribution permet une ouverture, aussi modeste soit-elle, d'une sous-région sur l'autre. D'autre part, cette contribution est la seule à documenter l'exercice populaire d'une forme de pouvoir local, à un moment où l'État n'assume plus ses charges les plus essentielles, les plus coûteuses et les moins immédiatement « rentables » : la promotion des ressources humaines. De cette insistance d'ouverture sur l'Afrique de l'Est, nous avons retenu le souci du GMT d'établir si les objectifs et les stratégies des associations populaires urbaines pouvaient être rapprochés, entre l'Est et l'Ouest du continent, au moins sur un certain nombre d'aspects.

Par exemple, en Tanzanie comme en Afrique de l'Ouest, les associations étudiées tendent à investir l'espace public pour y promouvoir des intérêts relativement étroits, tout en affirmant qu'elles existent d'abord, sinon exclusivement, pour le bien de la Société toute entière. Sont-ce les mêmes contextes institutionnels, sociaux, culturels, politiques, économiques, qui produisent des stratégies identiques de justification et de légitimation sociale ? Ou des stratégies apparem-

ment similaires ont-elles des causes différentes ? Les interventions des associations populaires dans la sphère des affaires publiques procurent-elles un surcroît de pouvoir (et de quelle nature) à leurs initiateurs ? Et comment cela s'exprime-t-il localement, ici et là, dans la recomposition des rapports de tous ordres entre les individus, les groupes et les institutions ?

Profil et tendances générales des associations urbaines

Dans les villes considérées, l'effervescence associative frappe par son caractère dynamique (c'est un « mouvement »), plutôt que par son aspect « structuré » — renvoyant à une capacité démontrée de s'organiser et de fonctionner efficacement. La confrontation entre les objectifs formels et les domaines effectifs d'intervention permet de progresser dans l'identification des associations susceptibles de se qualifier comme vecteurs de développement social. La connaissance des motivations des membres renseigne également sur la disponibilité des associations à porter des revendications urbaines et civiques et à s'investir pour satisfaire une partie de la demande sociale. Le recours à la notion d'intérêt général, utile en première approche, s'avère cependant insuffisant pour distinguer, d'une part, les associations centrées sur la promotion de leurs adhérents, d'autre part les associations plus ouvertes à des communautés élargies — le quartier, la ville...

La « philosophie » des regroupements, entendue comme l'ensemble des normes et valeurs présidant à leur création, à leur fonctionnement interne et à leurs interventions, permet d'établir une distinction plus fine, plus conforme aux réalités de terrain. On peut ainsi distinguer des associations qu'on dira — faute de mieux, c'est-à-dire faute de termes moins connotés — plutôt « modernes », ou plutôt régies par « la tradition ». Ces deux catégories cohabitent plus qu'elles ne s'excluent, avec des expériences intéressantes d'hybridation. Quand la plasticité et l'efficacité des cercles traditionnels atteignent leurs limites, il n'est pas rare de voir les membres desdits cercles créer en parallèle une ou plusieurs associations de type moderne, déclarant au besoin d'autres objectifs mais les poursuivant en s'assurant certains avantages (sécurité du statut d'association déclarée, accès à des financements et appuis institutionnels, possibilité de signer des contrats formels).

L'exploitation des questionnaires et des interviews fait ressortir des éléments moins immédiatement perceptibles, mais empiriquement soulignés par de nombreux interlocuteurs : différences d'« ouverture » à la Communauté, motivations de l'adhésion et critères d'admissibilité, modulation des registres d'identification et de solidarité. Après analyse, nous retenons ces derniers éléments comme des critères discriminants, largement plus déterminants que la nature des activités ou le statut administratif de l'association (déclarée ou informelle).

Le boom associatif

L'explosion des mouvements associatifs urbains est en relation étroite avec l'évolution des contextes nationaux pendant la crise multiforme des années 1990.⁶ Par-delà quelques particularités des histoires locales, ces contextes présentent de nombreuses caractéristiques communes.

Au plan économique, une récession persistante et sévère gonfle les flux de l'exode rural, intensifie une urbanisation artificielle et transfère la pauvreté des campagnes vers les villes. La détérioration des conditions de vie du plus grand nombre jette le discrédit sur l'État, asphyxié par les institutions financières internationales, et contesté de l'intérieur. Au plan politique, les bras de fer entre les partis au pouvoir vieillissants et les partis d'opposition précipitent une série de coups d'État et de régimes d'exception. Avec des heurts variables, il se dessine cependant une nouvelle tendance d'ouverture et de diversification politique, marquée par le phénomène des Conférences nationales, le retour au multipartisme et l'exigence d'une alternance électorale effective. Ce « moment démocratique » (Ben Arrous 2003), légitimant l'hétérogénéité du social et la liberté d'expression, libère les énergies et les initiatives collectives. Selon les pays, il favorise aussi l'institution ou le renforcement de la décentralisation politico-administrative, avec une plus grande participation des communautés au développement de leur localité. Ces paramètres apparaissent rétrospectivement comme des catalyseurs ou des accélérateurs des dynamiques associatives.

L'ouverture, contrainte et forcée, du marché des prestations de services publics a largement contribué au succès des associations auprès des couches populaires des cités africaines. Les associations sont apparues comme des opportunités de prendre en charge les problèmes de survie et d'accès au mieux-être, quand le libéralisme économique et la préoccupation de réduction des dépenses publiques ont poussé l'État à renoncer à ses fonctions d'assistance sociale, et à faire de la place à des acteurs émergents, dynamiques et porteurs de changements. De simples cadres de convivialité, de retrouvailles et d'activités ludiques, les associations populaires sont ainsi devenues des cadres d'actions utilitaires, avec des finalités tant matérielles qu'humaines.

« *Entreprendre quelque chose* »⁷

Les associations, mettant en commun des énergies (investissement personnel) et des ressources (créativité, savoir-faire, biens matériels), visent à produire des réponses aux besoins précis de communautés. Sous le terme générique d'Association, nous englobons toutes les formes de regroupement rencontrées dans les quartiers populaires : non seulement les « associations » en tant que telles, mais aussi les groupements de promotion féminine (GPF), les fédérations de groupements, les groupements d'intérêt économique (GIE), les coopératives, les organisations communautaires de base (OCB), les organisations non-

gouvernementales (ONG),⁸ les « groupes de... (prière, lecture...) », les tontines, les « communautés de... », ainsi que des appellations locales telles que les *tons* (regroupements à base villageoise, dans les villes du Mali), les *dabiras* (associations religieuses musulmanes), les *mbotayes* (regroupements traditionnels de femmes, au Sénégal)...

En théorie, l'association suppose l'adhésion des membres aux principes du volontariat et du bénévolat. C'est ainsi que dans les pays francophones — ayant largement hérité de la législation coloniale — la définition juridique de l'association correspond généralement à la loi française dite « de 1901 » (*Le Monde* 2001). Elle s'applique si la structure réunit au minimum deux personnes désireuses de mettre en commun leurs connaissances ou leurs activités, dans un but autre que celui de partager des bénéfices. Pour pouvoir opérer, l'association ne doit pas nécessairement être déclarée. Il lui faut cependant se soumettre à cette exigence de déclaration auprès des autorités administratives compétentes de son siège social, si elle souhaite conduire certaines activités, variables selon les pays, ou jouir de certains avantages comme des subventions, publiques ou privées. Elle doit alors annoncer explicitement son titre, son objet, le siège de ses établissements, ainsi que l'identité, la profession, le domicile, parfois la nationalité de ceux qui sont chargés de son administration ou de sa direction, à titre gracieux ou rémunéré.

C'est sur l'ambiguïté de ce dernier point que la grande majorité des dynamiques populaires identifiées et étudiées ici semblent jouer. Leurs animateurs interprètent à leur avantage la possibilité de rémunération des membres (leaders ou toute personne aidant à l'atteinte des objectifs de l'association) : si une structure « à but non lucratif » permet de générer des recettes, et si celles-ci servent à faire face à des charges de fonctionnement et à des investissements, à l'exclusion de tout profit redistribué — ce qui correspondrait précisément aux objectifs des entreprises économiques — alors la structure doit pouvoir se prévaloir du statut associatif, avec toute la liberté d'action et la souplesse d'intervention qui s'y attachent.

Les objectifs annoncés

Dans l'ensemble, les objectifs affichés par les associations frappent par leur nombre et leur imprécision. Schématiquement, on parvient à les répartir en deux grandes catégories, selon deux orientations dominantes : la génération de revenus ou la défense de causes d'intérêt général (et surtout à caractère « social »). Mais l'imbrication des aspects économiques et sociaux constitue la règle plutôt que l'exception, avec un décalage entre la pratique et le discours. Dans le discours, on affiche volontiers des engagements altruistes, visant à résoudre les problèmes du Quartier ou à satisfaire d'autres Communautés géographiquement plus étendues (la ville, la nation, l'Afrique...). Dans la pratique, prévaut la recherche de revenus, pour les intérêts bien sentis de l'Association ou de quelques membres prépondérants.

Que les regroupements soient formellement déclarés ou non, leurs objectifs annoncés se ressemblent beaucoup et se renouvellent au rythme des modes institutionnelles, lancées par les bailleurs de fonds et les grandes ONG susceptibles de (faire) financer les projets associatifs. Tour à tour, se sont ainsi succédées, au fil des années 1990, des vagues de projets de protection / gestion de l'environnement ou d'amélioration du cadre de vie, d'épargne et de micro-crédit, de transformation de produits primaires (fruits, légumes, céréales, etc.), de promotion de la santé (avec notamment la lutte contre le Sida), de promotion de l'alphabétisation des adultes en langues locales, de lutte contre la pauvreté, de création d'emplois pour les jeunes, etc.

En rapprochant l'offre de service des associations aux besoins recensés sur le terrain, on est frappé par la rareté des projets de coopératives de production d'habitat ou de réhabilitation des quartiers sous-intégrés, la confidentialité des associations de défense des droits des consommateurs, la pénurie de projets de crèches communautaires. Les initiatives de centrales d'achat de denrées de première nécessité sont rares, alors que l'accessibilité des produits de consommation courante est partout une préoccupation permanente. À l'inverse, la demande en instruction civique reste quasi-inexistante tandis que les plus « militantes » des associations prétendent constituer un contre-pouvoir aux partis politiques ou veulent se présenter comme des partenaires « naturels » des pouvoirs institutionnels.

Les domaines effectifs d'intervention

La pérennité et l'efficacité des associations urbaines tiennent à leur capacité à motiver durablement leurs membres et à produire ce que les développeurs appellent des « résultats ». Dans un contexte de pauvreté, les résultats en question, pour être socialement reconnus comme tels, renvoient indissolublement à la génération de revenus. Lorsque l'association n'en génère pas, il est important, au moins pour ses membres, qu'elle dispose d'autres ressources permettant de financer son fonctionnement, d'engager éventuellement des investissements, mais surtout de rémunérer quelques-uns de ses animateurs ou prestataires de services ou, à tout le moins, de leur procurer des avantages.⁹ C'est éventuellement parmi les associations ayant réussi à mettre leurs membres à l'abri des besoins primaires que l'on trouve des structures se souciant d'intégrer des activités d'utilité publique. Il semble logique que celles qui ne peuvent assurer de revenus à leurs adhérents ni même assurer leur autonomie financière ne puissent prétendre s'investir, ni dans le long terme, ni dans des préoccupations d'intérêt général. L'impératif de financement détermine fortement l'orientation des domaines d'intervention — qui, comme les objectifs, peuvent être classés selon qu'ils permettent ou non de générer des revenus et/ou qu'ils incluent ou pas des activités d'utilité publique.

La génération de revenus

Les associations qui s'occupent principalement ou exclusivement de génération de revenus, de « lutte contre la pauvreté » ou d'« insertion socio-économique » mettent en place des projets économiques « ordinaires » dans les secteurs de la production primaire, de la transformation (artisanale) et de la prestation de services.¹⁰ On ne perçoit guère, en effet, ce qui fait l'originalité des activités économiques menées dans le cadre associatif, par rapport aux activités conduites à titre individuel ou sociétaire, de manière déclarée ou informelle, dans un but ouvertement lucratif. Ceci apparente beaucoup les activités associatives à des entreprises économiques déguisées, qui éludent le formalisme administratif et la fiscalité imposée aux autres régimes d'entreprise économique.

Les activités génératrices de revenus peuvent être pratiquées, de manière indirecte, connexe ou annexe, couplées avec des activités dites d'« utilité publique » ou d'« intérêt général ». C'est le cas des prestations de services assurées contre rémunération par les adhérent(e)s des associations, par exemple dans un créneau comme le ramassage des ordures ménagères, qui participe tout à la fois à la « bonne gestion de l'environnement », à l'« amélioration du cadre de vie » et à la « promotion du développement humain ».

La recherche de revenus est si avérée que même chez les associations témoignant du souci d'améliorer la situation du quartier — au-delà donc de la seule satisfaction des besoins et préoccupations des membres — le volontariat et le bénévolat résultent de situations plus souvent subies que désirées. Dans le principe, ces deux dimensions de l'engagement associatif ne sont acceptées que pour les activités requérant un investissement personnel et matériel mineur, portant sur le court terme.

Quand les services rendus à l'association — et à travers elle au quartier — sont fournis de manière habituelle ou fréquente par des personnes de faible statut social et de situation économique précaire, le bénévolat est mal vécu et devient source de démobilisation et de frustration. Les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds aiment à le magnifier, singulièrement chez les associations de jeunes, mais le volontariat est plutôt une stratégie de lutte contre le désœuvrement et d'intégration socio-économique. En créant ou en rejoignant une association, il s'agit souvent d'acquérir de la pratique et de l'expérience dans un créneau d'activité, de manière à se faire connaître dans le quartier et à se faire ainsi reconnaître un rôle, voire une compétence susceptible d'être ultérieurement monnayée dans un autre cadre.

La gestion de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie

L'engagement environnementaliste des associations présente deux grandes facettes. Les projets associatifs de restructuration et d'équipement des quartiers sous-intégrés contribuent, d'une part, à renforcer les sentiments d'identification

aux espaces considérés. La distribution d'eau (plus ou moins) potable, l'implantation de latrines et de puisards, l'aménagement de voies de desserte, la réservation d'emplacements pour des places publiques — favorisant la convivialité — suscitent, entretiennent ou accentuent l'exigence des habitants vis-à-vis des élus. Les « per-formances » des associations incitent les quartiers à se mobiliser pour obtenir la délivrance de services publics en contrepartie du paiement des taxes locales — et légitiment leurs mobilisations en ce sens.¹¹

La fourniture de tels services exprime, d'autre part, la recherche d'un statut de prestataire rémunéré. La collecte et la transformation sommaire des ordures ménagères, le nettoyage de lieux publics, l'assainissement, l'entretien ou la préservation du couvert végétal dans les zones urbaines ou périurbaines, la promotion d'énergies domestiques alternatives au charbon de bois (Préfal 1998s), constituent des activités rémunérables. Elles sont rémunérées dans la mesure du possible, selon les moyens et les dispositions des populations bénéficiaires et des organismes d'appui. Une partie des revenus ainsi perçus est censée financer la part complètement bénévole de l'investissement associatif.

Le développement humain

Dans le domaine de la santé, il est devenu assez banal de voir des associations s'investir dans la construction de dispensaires ou dans le fonctionnement de leurs comités de gestion. On admet aisément aussi, parmi leurs fonctions courantes, de les voir créer des brigades sanitaires et « sensibiliser la population » à divers problèmes de santé publique, parmi lesquels la prévention des maladies sexuellement transmissibles, la « santé reproductive » et diverses campagnes de vaccination.

En matière d'éducation, laïque ou religieuse, l'engagement associatif vise surtout à adapter les compétences de la population active aux besoins du marché, à propager des valeurs socioculturelles et des commandements idéologiques, ainsi qu'à dessiner un cadre de socialisation pour des groupes mal intégrés ou au statut social défavorisé.

Il s'agit par exemple de promouvoir la scolarisation et la formation professionnelle des femmes et des jeunes filles, insuffisamment intégrées au système éducatif conventionnel. Les enfants constituent une autre cible importante. De nombreuses associations proposent des cours de soutien scolaire, interviennent dans des écoles communautaires, construisent ou réfectionnent des salles de classe, collectent des fonds pour acheter et distribuer quelques fournitures, offrent des spectacles à vocation éducative.

De manière générale, les États rechignent cependant à accepter les initiatives associatives en matière d'éducation. Les écoles communautaires sont souvent considérées comme des « écoles parallèles », donc en marge du système conventionnel — dont on sait pourtant qu'il ne peut scolariser tous les enfants. Les associations des quartiers populaires bénéficient en revanche d'une reconnais-

sance institutionnelle croissante pour leur implication dans le domaine de la santé. À l'image des Associations de santé communautaire (Asaco) du Mali, leurs interlocuteurs se multiplient — services techniques déconcentrés, autorités locales, ONG, bailleurs de fonds — et les crédibilisent.

La défense d'intérêts corporatifs (et masculins)

La défense d'intérêts de groupes socioprofessionnels par de petites associations de quartier constitue un phénomène particulièrement masculin. Il existe bien, ici ou là, des associations d'employées de maison, de teinturières ou de tresseuses mais, hormis quelques métiers présumés féminins, les intérêts corporatifs sont généralement pris en charge par des associations dont les leaders, les principaux animateurs et une majorité d'adhérents sont des hommes adultes.

C'est d'ailleurs une caractéristique des associations exclusivement ou majoritairement masculines, quand elles interviennent dans la génération de revenus, plutôt que d'être à tendance corporatiste. Les regroupements de commerçants, de diplômés de l'enseignement secondaire, technique ou universitaire, et de chômeurs à la recherche de projets d'insertion, fournissent de nombreuses illustrations. Leurs préoccupations ne relayent pas nécessairement celles des syndicats « classiques », d'envergure nationale, qui comptent selon les branches d'activité (principal critère d'adhésion) des pourcentages plus ou moins conséquents de femmes syndiquées.

Par-delà les engagements corporatistes, d'autres associations présentant une forte dimension identitaire restent essentiellement masculines. C'est le cas des associations de « ressortissants de... » et d'une majorité de regroupements confessionnels. Comparativement aux associations de femmes (*mbotayes* au Sénégal, groupements féminins, tontines, quelques coopératives...), les associations d'hommes revendiquent plus volontiers, et avec plus d'aplomb, une « influence » dépassant le cadre du quartier voire de la ville. Il demeure, dans tous les cas, que les associations populaires urbaines exercent plus sûrement une pression sociale sur leurs lieux d'implantation que sur les agents de l'État central et les équipes municipales.

Les activités culturelles

Les activités culturelles s'articulent ou s'« accrochent » à des entreprises ludiques, éducatives, confessionnelles et sportives. Historiquement, les premières associations d'influence coloniale se sont inscrites dans le champ politique ou dans un registre religieux.

Si les regroupements associatifs à caractère politique ont théoriquement disparu ou se sont reconvertis après les indépendances nationales, les associations religieuses chrétiennes et musulmanes sont restées dynamiques (Wade 2002). Premières venues, les associations chrétiennes continuent d'entretenir des rela-

tions plus ou moins étroites avec leurs clergés respectifs et tendent à prolonger, par des actions caritatives, un engagement missionnaire. Les associations religieuses musulmanes, généralement plus tardives (ne serait-ce que dans leur formalisation administrative), se déclinent le plus souvent sur des bases confrériques. Elles s'affirment comme des relais d'autant plus stratégiques que les capitales religieuses des confréries locales restent à distance des principaux centres urbains — où se situent les plus forts « potentiels » de conversion, et les plus importants « bassins de recrutement » associatif.

Les activités sportives et ludiques ont longtemps été dominantes au sein des regroupements de jeunes hommes. Depuis le milieu des années 1990, on observe des tentatives de diversification et de réorientation, avec une recherche d'insertion économique et de reconnaissance sociale — via, dans bien des cas, un positionnement religieux. Beaucoup d'associations sportives et de loisirs prétendent désormais, au même titre qu'un nombre croissant d'associations religieuses, au statut d'associations « de développement ».

Les identités associatives

Les membres commencent le discours sur leurs associations en les nommant et en les qualifiant. La qualification et la localisation constituent deux éléments déterminants de l'identité de l'association : « Groupement des femmes de... (tel ou tel quartier) », « Association des jeunes de... », « Fédération des teinturières de... », « Association culturelle et sportive de... », « Association des ressortissants de... », « Association des jeunes musulmans de... », « Cercle chrétien de... », « Co-opérative des couturières de... », « Groupe de défense de... (telle cause) de... (tel quartier) », « Initiative des personnes du troisième âge de... », etc. Remarquablement, les hommes adultes sont ceux qui se soucient le moins de spécifier leur appartenance à un groupe sociodémographique dans la dénomination de leur structure. Au mieux, ils s'annoncent à travers une profession : « Associations des artisans de... ».

Des différences plus sensibles courent cependant entre des regroupements qualifiables de « traditionnels », fonctionnant sur la base de référents culturels partagés par les membres, pas toujours déclarés et ne disposant pas non plus nécessairement de statuts écrits, et d'autres, se voulant ou s'affichant plus « modernes », régis par des procédures plus formelles. Les associations de ressortissants, certaines organisations confessionnelles et une partie des associations féminines peuvent ainsi se définir (et souvent s'auto-définissent) comme « traditionnelles ». D'autres associations religieuses et d'autres organisations de femmes peuvent être qualifiées de modernes, au même titre que les associations de jeunes, les fédérations d'associations et les ONG.

- Les associations de « ressortissants de... » tiennent d'abord lieu de cadres de retrouvailles puis éventuellement d'outils de mise en réseau, visant à faciliter l'intégration urbaine des néo-citadins. Les villes capitales comptent plus

d'associations de « ressortissants de... » que les capitales régionales et celles-ci à leur tour en comptent plus que les petites villes, comme si leur nombre était proportionnel à la masse des migrants issus de l'exode rural et à leur degré de déracinement.¹²

Instrumentalisées de manière plus individualiste, les associations de ressortissants peuvent également servir de tremplin à des migrants en mal d'autorité et de prestige, dans leurs stratégies de conquête du pouvoir, au niveau du village ou de la ville (provinciale) d'origine. Dans tous ces cas, elles servent de cadres de gestion de flux d'informations, d'argent, de personnes, de valeurs morales et culturelles. En cohérence avec leurs objectifs de convivialité et de regroupement ethnique et régional, l'aire de recrutement et le rayonnement de ces associations peuvent aller bien au-delà de leur quartier d'implantation.

- Au sein des associations confessionnelles, un premier type de regroupement se définit comme traditionnel en relayant des centres religieux d'implantation rurale ou nationale. Les domaines d'intervention débordent cependant le cadre purement religieux et tendent, sur la période étudiée, à se diversifier. Les associations de ce type s'adonnent de plus en plus ouvertement à des activités génératrices de revenus, même si elles manifestent pour cela une certaine gêne et se soucient, plus que d'autres, de justifier ces activités profanes par la nécessité de financer leurs nobles objectifs (instruction religieuse, organisation de manifestations, actions caritatives pour les nécessiteux, construction et entretien de lieux de culte).

D'autres regroupements confessionnels, se présentant cette fois comme modernes, s'emploient à relayer des centres d'influence plus lointains, qui constituent à la fois leurs sources d'inspiration et de financement (notamment l'Arabie Saoudite et l'Iran pour l'influence islamique, les USA et l'Europe pour les églises chrétiennes). Ces associations sont les plus enclines au prosélytisme et à l'intolérance religieuse, l'intégrisme musulman n'apparaissant d'ailleurs pas plus vif, sur le terrain, que l'intégrisme chrétien. Sur cette base, elles militent pour un ordre social qui engage, non seulement leurs membres, mais l'ensemble de la Cité. Nous sommes alors face à des partis politiques déguisés ou qui ne prennent plus la peine de se déguiser.¹³

En termes de composition sociale, le point commun à ces deux types d'associations confessionnelles est de permettre, par l'adhésion à leurs objectifs, un recrutement relativement diversifié. De manière générale, les regroupements populaires peinent en effet à transcender les clivages ethno-culturels et, surtout, socioprofessionnels. Les associations confessionnelles sont celles qui les atténuent le plus nettement — à cette réserve près qu'elles ont rarement assez d'influence pour recruter leurs membres au-delà de l'échelle du quartier, et que les quartiers populaires ne réunissent pas les extrémités de la hiérarchie sociale.

- Les associations de femmes, rarement déclarées dans leur versant traditionnel, tiennent le discours le plus ouvertement prosaïque. Elles visent avant tout à prendre en charge les difficultés quotidiennes de leurs adhérentes, l'orientation de leurs activités étant guidée par des besoins pratiques : collecte de l'épargne des membres, distribution de micro-crédits (pour conduire des activités génératrices de revenus), constitution de caisses de solidarité (pour les cérémonies familiales), retrouvailles et loisirs. Peu enclines aux réflexions théoriques sur le statut des femmes, elles peuvent néanmoins apparaître, dans la pratique, comme des instruments d'émancipation. En mettant leurs adhérentes en situation de mener des activités de production et d'échange, elles suscitent en effet des occasions d'opérer dans le champ public et de participer à l'économie marchande (plutôt qu'exclusivement domestique). Les femmes expérimentent alors de nouvelles façons de valoriser leur force de travail, leur créativité et leurs savoir-faire — et d'obtenir une reconnaissance communautaire par-delà le cercle familial.

Les règles de fonctionnement des regroupements féminins de type traditionnel font généralement appel à la confiance, à la censure interne, à la pression sociale. Leur fonctionnement est relativement fluide et consensuel, même si des élections formelles ne sont pas systématiquement organisées. Les tensions relatives au leadership ou à la gestion financière s'observent plus fréquemment dans les associations féminines de type moderne. Les règles, écrites ou non, y semblent moins souvent respectées, d'autant que leurs leaders paraissent parfois inamovibles. Ces faiblesses n'empêchent pas les associations de femmes, de type moderne ou traditionnel, de fonctionner avec sensiblement plus de rigueur et moins de heurts que les associations d'hommes, de « jeunes » ou mixtes.

Nous avons noté qu'aucune association de (jeunes) femmes ne se présente comme une association « de jeunes », alors que de nombreux regroupements féminins comptent une majorité de membres aussi jeunes que ceux des associations « de jeunes » hommes. Quand les jeunes filles sont membres d'associations « de jeunes » numériquement dominées par les garçons, elles y jouent des rôles dits pratiques (confection et vente de produits destinés à alimenter les caisses de l'association, accueil pendant les manifestations culturelles payantes, petite restauration...) mais en réalité subalternes.

- Les associations « de jeunes » sont majoritairement constituées de jeunes hommes dont les limites d'âge vont, dans notre échantillon, de quinze à quarante ans. Interrogés sur ce qui fait leur qualité de « jeunes », les membres de ces associations considèrent qu'un acteur socio-économique se classe dans la catégorie des « jeunes » tant qu'il n'est pas socialement et financièrement autonome, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il ne peut assumer les rôles conventionnellement attribués aux « adultes » — lesquels passent par le mariage, la constitution d'une famille, la participation aux réseaux usuels de socialisation (cérémonies, redistribution).¹⁴

Dans certains cas extrêmes, plus de la moitié des membres d'une association se déclarent inactifs et demandeurs d'emploi. Depuis le milieu des années 1990, un nombre croissant d'associations « de jeunes » voudraient donc accélérer et faciliter l'insertion économique de leurs membres. Elles réorientent et diversifient leurs interventions, naguère marquées par des préoccupations exclusivement sportives, culturelles et ludiques, en passant à des préoccupations de génération de revenus, d'emploi, et plus généralement d'amélioration des conditions de vie : nettoyage des lieux publics, ramassage des ordures ménagères, cours de soutien scolaire, animation culturelle au sein de troupes théâtrales pour des spectacles à visée éducative (sur des thèmes comme la bonne gestion de l'environnement, la santé publique, l'hygiène et la propreté...), etc.

C'est parmi les associations créées au cours de la dernière décennie qu'on trouve des associations dites « de développement ». Elles sont ainsi qualifiées par leurs membres, sans que ceux-ci ne proposent une définition de cette expression. Ils y rangent pêle-mêle l'ensemble de leurs activités économiques, sociales, culturelles — avec la conséquence que presque toutes les associations (pas seulement « de jeunes ») peuvent théoriquement revendiquer cette appellation globalisante et floue.

Le cadre de socialisation privilégié que constituent les associations, revisité par les réalités du chômage et de la pauvreté urbaine, est en tout cas réaménagé de manière à entreprendre des activités d'utilité publique. Cette réorientation des associations « de jeunes » est massivement perçue, par leurs adhérents, comme bénéfique à plus d'un titre, dans la mesure où elle multiplie les opportunités de prestation de services (rémunérés) et leur procure une reconnaissance sociale à l'échelle du quartier.

- Les fédérations d'associations constituent des structures d'ancrage local mais de préoccupation et d'inspiration souvent exogènes au quartier. Leurs activités tournent autour de l'organisation, de la mise en relation et de la collaboration des regroupements adhérents, pour aboutir à la mise en cohérence et en synergie de leurs projets et de leurs moyens d'intervention. Il s'agit d'atténuer ou de désamorcer les conflits potentiels entre associations de quartier, de définir et d'atteindre une efficacité d'ensemble optimale. L'échelle des fédérations, dépassant l'étendue de petits quartiers, rejoint au moins celle de quartiers étendus, de communes, voire de départements ou plus, mais n'épouse pas nécessairement les découpages administratifs.¹⁵

Certaines fédérations présentent les mêmes objectifs que les petites associations de quartier, les mêmes domaines d'activité, et les mêmes niveaux d'expertise et de moyens d'intervention. Cela les discrédite dans leur ambition d'apparaître comme des structures supra-associatives, avec des rôles « supérieurs ». De fait, il arrive qu'elles se comportent en rivales des associations

de quartier et qu'elles les gênent plus qu'elles ne les aident, en faisant écran entre les structures de base et les diverses institutions susceptibles d'appuyer (financer) des projets communautaires.

- Les constats établis pour les fédérations d'associations valent largement pour les ONG qui opèrent dans les quartiers populaires des cités africaines. Beaucoup d'associations cherchent à muer en ONG pour jouir de certains avantages : exemption de droits de timbre, de taxes douanières ou de TVA, appui financier plus facilement acquis auprès des agences de coopération internationale, statut institutionnel aidant à s'imposer comme partenaires légitimes et compétents de différents pouvoirs publics (ministères, municipalités...).¹⁶

Les ONG internationales et leurs démembrements, filiales ou équipes locales, rencontrent de fréquents problèmes de légitimité : leurs actions peuvent être contestées, accusées de servir des intérêts extérieurs qui ne coïncident pas avec les besoins ou les aspirations des habitants des quartiers populaires. On leur reproche alors de n'exister qu'en profitant d'une position d'intermédiation, en absorbant une partie des crédits officiellement destinés aux « populations bénéficiaires », et en maintenant ces dernières en situation de dépendance. Une partie des associations appuyées par les grandes ONG finit par se dire capable de leur succéder dans le quartier. Ces petites associations-là sont prêtes à postuler pour offrir leurs services, lorsque la mise en place des projets des grandes ONG est suivie d'une seconde phase.

- Un assortiment d'associations atypiques a été repéré. Il est difficile de classer tant ces structures sont marginales par leur nombre et originales dans leurs objectifs. Leurs membres ne se définissent par rapport à aucune des catégories précédentes. Conscients du caractère atypique de leur positionnement, ils (elles) se contentent de décrire leurs activités et de justifier leurs objectifs par rapport à un contexte spécifique, où un certain type de problème qui attend une réponse : cliniques juridiques, banques communautaires de céréales, défense des droits des consommateurs, reconversion d'anciens combattants en jeunes opérateurs économiques, etc.

Au regard du mimétisme ambiant et de la dispersion générale des activités associatives, ces associations attirent l'attention par la netteté de leurs créneaux d'intervention. Elles présentent, plus nettement qu'une majorité d'autres associations, une dimension d'intérêt général mais, paradoxalement, comptent parmi celles qui s'identifient le plus faiblement à leurs quartiers (et auxquelles les quartiers s'identifient le moins).

Le degré d'ouverture : motifs et critères d'adhésion

Les associations d'inspiration traditionnelle n'affichent pas l'ambition de bénéficier à l'ensemble du quartier ou de la cité ni a fortiori d'en transformer les réalités sociales. Se présentant comme des espaces de socialisation et de solidarité, elles

tendent, délibérément ou non, à conserver l'ordre établi — y compris lorsque celui-ci s'avère peu favorable aux groupes défavorisés qui constituent, dans les quartiers populaires, la majorité des adhérents. Le genre de relations qu'elles tissent entre leurs membres est influencé par des référents familiaux aux sociétés rurales (regroupement par classe d'âge, par parenté, par sexe, par activité, etc.).

Transplantés dans les villes, ces référents canalisent les objectifs associatifs en les inscrivant dans des registres dûment limités, répertoriés et aussi stables que possible au fil des générations (avec l'exemple extrême des sociétés initiatiques). La place que ces associations assignent ou permettent à leurs membres se déduit peu ou prou de la place que ceux-ci occupent au sein des groupes dont ils relèvent « naturellement ». Le propre rôle des associations traditionnelles, leur place et leur statut parmi la société d'appartenance, renvoient de même à un jeu de normes et de conceptions acceptées des rapports intra-communautaires, d'une part, et à un imaginaire lui aussi partagé des rapports inter-communautaires, d'autre part.

Les regroupements de type moderne se donnent plus volontiers de nouveaux référents de solidarité : le voisinage, les difficultés partagées pour accéder à des services de base (eau potable, éducation, santé, voirie, salubrité du quartier), le militantisme social sinon politique,¹⁷ la promotion communautaire d'activités économiques visant la génération de revenus, etc. Les affinités s'y expriment en fonction d'objectifs formellement annoncés, ce qui rend les adhésions à la fois plus volontaires et plus ouvertes. La cooptation à l'unanimité des membres y est une procédure exceptionnelle, contrairement aux associations traditionnelles. C'est parmi les associations de type moderne qu'on trouve les regroupements les plus soucieux de permettre un large brassage social — même si les résultats en la matière sont parfois minces.

Il reste à déterminer si les identités associatives, en plus de susciter ou d'entretenir une forte référence territoriale (au quartier de résidence ou à la localité d'origine) manifestent suffisamment de vivacité, de créativité et d'efficacité, pour influencer significativement les évolutions de la société à des échelles élargies. Sont-elles en mesure de servir de ferments au processus de production de cultures politiques participatives et démocratiques, nécessaires à une véritable expression locale de la citoyenneté ?

Exercer un pouvoir : Quel pouvoir ? À quelles conditions ?

Cette seconde partie est introduite par un exercice de définition. Il s'est agi de s'entendre, avec les animateurs de mouvements associatifs, sur le contenu à donner au « pouvoir » susceptible d'être localement exercé par des organisations communautaires, et sur la « culture citoyenne » que cela suppose. Les associations des quartiers populaires apparaissent en effet comme des éléments fondateurs de nouvelles cultures urbaines de masse. Confusément ou très explicitement, selon les interlocuteurs, ces cultures de masse sont ressorties dans les entretiens comme le point de départ de toute réflexion de fond sur l'exercice « citoyen » ou

« démocratique » (adjectifs récurrents) d'un pouvoir dans la cité. De là, deux questions essentielles : les associations populaires urbaines sont-elles capables de devenir un cadre privilégié d'exercice du pouvoir souhaité ? Si oui, lesquelles d'entre elles seraient qualifiées pour exercer une force d'entraînement ?

La capacité des associations à participer à l'exercice d'un pouvoir local peut commencer à s'apprécier à travers leur capacité à comprendre l'importance du sujet et à en débattre. Aussi, avons-nous choisi de les impliquer dans la définition, non seulement du « pouvoir » en question ? mais du profil des associations les mieux susceptibles de l'exercer. Trois situations se sont présentées. Dans un premier cas de figure, pour la période antérieure à 1998, la discussion des définitions n'a pas été menée de manière explicite. C'est en analysant les motivations des personnes enquêtées à créer ou à rejoindre des associations, leurs capacités à les faire fonctionner, les types d'activités conduites, l'impact des interventions sur le quartier ou la ville, l'existence ou non d'une ambition claire de contribuer à l'évolution sociopolitique de la communauté locale en améliorant les conditions de vie et de production au sein de l'environnement immédiat, etc., que nous avons esquissé des profils de regroupements et d'individus pouvant être pris en compte dans cette réflexion. Dans un second cas, après 1998, les personnes interviewées ont proposé leurs définitions, en réponse à des questions explicites. Le troisième cas, toujours après 1998, est celui où les personnes interviewées n'étaient pas en mesure de participer à la définition des notions importantes : elles ont alors constitué progressivement leurs éléments de réponse grâce à des questions orientées.

La formation par le bas de cultures urbaines de type participatif

Pour une majorité de membres des associations populaires, les notions de « pouvoir local » et de « culture citoyenne » s'apprécient en termes pratiques, particulièrement sous certains aspects de leur propre expérience : la légitimité sociale, un rôle et un statut socio-économique satisfaisants, de même qu'une « participation au développement » effective et responsable.¹⁸ Le tout se rattache à une forte inscription territoriale, matérielle et symbolique, au niveau du quartier ou de la ville. Ainsi ébauché par le bas, le pouvoir citoyen souhaité pour les cités africaines intègre l'économie, le social, le culturel, le politique et le cadre de vie. L'échelle locale reste cependant un premier niveau qu'il faut concevoir, articulé avec d'autres échelles et d'autres formes de participation civique. De ce fait, l'analyse doit également porter sur le nécessaire rapport des échelles (de pouvoir) : entre le local et le supra-local (le pays, le reste du monde), entre les intérêts particuliers des « groupuscules » associatifs et l'intérêt général au sein de la Communauté élargie, entre les organisations les plus populaires de sociétés civiles en cours de constitution et l'État, etc. En définitive, comment penser les rapports entre localité et citoyenneté ? Parle-t-on de citoyenneté locale ou d'expression locale de la citoyenneté ?

Définitions

La *légitimité sociale* d'une association renvoie à la reconnaissance de son existence et de son utilité pour le Quartier ou la Ville. Toutes les associations s'accordent sur l'importance pour elles de jouir de la *reconnaissance des habitants du quartier* où elles sont implantées.¹⁹ Cette préoccupation peut avoir deux causes — qui ne s'excluent pas. D'une part, la satisfaction de la demande sociale exprimée au niveau du Quartier peut bien constituer l'objectif sincère des membres de l'Association. D'autre part, la majorité des regroupements espère une *reconnaissance institutionnelle*, perçue comme un gage d'accès à des subventions et à des moyens d'intervention plus conséquents. Or, la meilleure façon d'intéresser des institutions d'appui, agences de coopération ou ONG internationales, semble être de présenter une (apparence de) légitimité sociale, qui commence par la reconnaissance locale.

En direction des institutions d'appui, la reconnaissance locale est supposée témoigner d'un ancrage populaire, voire d'une représentation démocratique de la demande sociale. Symétriquement, l'association en quête d'une telle reconnaissance se soucie d'obtenir des appuis financiers et techniques, qu'elle pourra faire valoir à la manière d'une caution morale, tout en accroissant son capital de relations publiques, de compétences et d'argent, prouvant ainsi son dynamisme.

Les institutions dont l'appui est recherché peuvent occasionnellement relever de l'État central ou des collectivités locales. Mais les associations qui recherchent trop ostensiblement leurs faveurs sont vite suspectées d'opportunisme, voire de corruption et perdent alors le capital de sympathie et de crédibilité qu'elles avaient acquis dans le quartier — et qui leur valait de se faire connaître comme ses représentants légitimes.

Cette qualité de « représentants légitimes » s'acquiert patiemment. Des actions destinées à procurer une certaine visibilité à leurs initiateurs contribuent à la faire émerger. Néanmoins, les stratégies de recherche de visibilité ne vont pas toujours de pair avec la crédibilité, car les associations qui choisissent les actions d'éclat se soucient rarement de constance et de pérennité. Parmi celles qui présentent, au-delà du cercle restreint de leurs membres,²⁰ une réelle utilité sociale, bien peu ont des stratégies de communication qui leur permettent de capitaliser leur expérience. Peu visibles, sitôt franchies les limites du quartier, elles peinent à s'affirmer comme des espaces de revendication sociale, capables d'interpeller les autorités sur leurs devoirs, d'exprimer ou de relayer une demande et de proposer leur collaboration dans la détermination de solutions optimales (rapport entre coût financier et opportunité sociopolitique) en termes d'intérêt public.

Les membres des associations populaires urbaines cherchent à se faire reconnaître un statut socio-économique en rapport avec la place qu'ils prétendent occuper effectivement dans le fonctionnement des sociétés, particulièrement à l'échelle du quartier. De fait, le mouvement associatif leur fait éprouver concrète-

tement, par l'expérience sur le terrain, l'articulation nécessaire de leurs rôles sociopolitique et socio-économique. Constituant la majorité du corps social, les femmes et les jeunes ont massivement investi les associations populaires parce que celles-ci leur sont apparues comme de nouveaux espaces d'expression de leur volonté, de leur capacité d'initiative communautaire et d'investissement personnel pour l'amélioration des conditions de vie au niveau du quartier. En saisissant les opportunités de s'y créer des activités, des revenus et des emplois, ils tendent à s'émanciper d'un ordre social qui les destinait à rester d'éternels mineurs, des citoyens de second ordre — peu consultés et presque jamais associés, en tout cas pas de manière significative, aux décisions qui orientent la vie publique locale.

Si, plus largement, les mouvements associatifs africains exercent une telle attirance sur l'ensemble des cadets sociaux, c'est aussi parce qu'ils permettent de s'affirmer en tant qu'Individu.²¹ Dans le contexte de sociétés de traditions rurales qui, en s'urbanisant, ont gardé un solide fond communautariste et, parfois, anti-individualiste (Marie 1997), l'Association représente à la fois un prolongement des pratiques communautaires et un début de rupture.

En effet, la Communauté reconstituée au sein de l'association n'existe et ne fonctionne que sur la base du volontariat. C'est un Individu qui affirme seul son choix d'adhérer à un groupe et d'en suivre les règles collectives, pour des objectifs qu'il a identifiés comme compatibles avec ses préoccupations, voire bénéfiques. Par l'expression de son libre arbitre, il « débranche », ne serait-ce que ponctuellement, les automatismes socioculturels de l'allégeance à des autorités réputées « inquestionnables ». La dynamique associative ouvre ainsi sur des perspectives d'émancipation et de responsabilisation civique — même si le caractère massif de cette émancipation reste incertain. Pour chaque Individu que l'expérience associative parvient à révéler à sa dimension d'acteur sociopolitique responsable, combien restent-ils soumis à toutes sortes d'emprises conventionnelles ? On se contentera ici de s'interroger sur le sens à donner aux simulacres de démocratie électorale, quand les citoyens s'isolent devant l'urne, en votant selon les convictions et les prescriptions de leurs « tuteurs sociaux » (époux, aînés, chefs traditionnels et religieux) même quand les intérêts que défend leur bulletin sont sans rapport avec ceux de la communauté dans laquelle vivent les citoyens-disciples, électeurs par procuration ou par délégation. Les associations populaires, qui sont les lieux de mobilisation de jeunes et d'autres groupes sociaux défavorisés et donc potentiellement influençables,²² sont particulièrement concernées par ces problèmes de tutelle sociale et de récupération politique.

Ailleurs dans le monde, en d'autres temps, des modèles de pouvoir politique effectif et responsable — caractérisant l'exercice de la citoyenneté dans un système démocratique — sont nés dans la cité²³ : peut-on aussi l'envisager en Afrique, moyennant quelques adaptations ? L'autorité des pouvoirs publics varie sensiblement, dans les cités considérées, selon les singularités locales de l'his-

toire politique et institutionnelle, mais ses manifestations expriment dans tous les cas une culture politique qui syncrétise des expériences étrangères et des valeurs culturelles endogènes. Or les premiers bilans de ce qu'on a appelé, dans les années 1990, les « transitions démocratiques » africaines, sont loin de confirmer que les modèles « démocratiques » importés, occidentaux, présentés comme les « meilleurs » et les plus universels,²⁴ soient les mieux à même de répercuter, a fortiori de satisfaire, les demandes populaires (Ake 2000 ; Ben Arrous 2003). La question est alors de savoir si les conditions sont localement réunies pour que les masses populaires urbaines participent à la production de valeurs et de modèles démocratiques propres et pertinents.

Qu'apportent, et que pourraient apporter, les associations populaires à la fabrique sociale ?

- Aux déracinés de l'exode rural, les associations offrent une opportunité d'insertion. Dans un environnement globalement défavorisé, elles constituent, pour le plus grand nombre, un moyen de lutter contre la pauvreté et contre de nombreuses formes d'exclusion.

Il en va de la cité, de l'urbanité et de la citoyenneté comme du territoire du quartier, de la culture associative et des revendications qui s'y rattachent. On les adopte et on les maîtrise en apprenant à les connaître et en les pratiquant en mille circonstances : en se déplaçant, en exerçant un métier, en participant à des cérémonies sociales et à des événements culturels, en votant, en adoptant des codes (un langage, un accent, une manière de s'habiller et de marcher, d'être), en apprenant à s'organiser pour se faire reconnaître des droits puis les faire valoir (auprès de ses voisins, de ses collègues et de diverses institutions), en oubliant certaines traditions (pour mieux en réinventer d'autres), en s'identifiant à un espace, en le marquant de ses pratiques et en y projetant son imaginaire, en décidant du régime et du modèle de gouvernance en place ou à venir, en décidant de prendre son destin en main au sein d'une association.

Pour les petites gens des quartiers marginalisés (en terme de localisation comme en terme d'accessibilité à des équipements et à des services de base), mille contraintes existent, qui rendent improbables sinon vaines toutes les opportunités théoriquement offertes à chacun de s'affirmer pleinement citoyen: le statut socio-économique inférieur, le statut illégal du quartier, la condition de néo-citadin qui ne procure pas grande légitimité face aux groupes autochtones, l'incapacité d'exercer ses droits civiques en connaissance de cause... Pour une part importante des habitants des quartiers populaires, il y a pire que de n'être jamais du « bon côté » : n'être nulle part, déraciné, sans identité garantie, sans même être assuré de se faire reconnaître une existence sociale (avec des droits) ni compter assez pour être mis face à ses responsabilités.²⁵

Si les associations populaires favorisent autant la fonctionnalité physique des quartiers que la fluidité des rapports sociaux entre membres et voisins de quartier et entre les communautés des quartiers avec le reste de la société urbaine, c'est parce qu'elles procurent l'occasion à chacun, et particulièrement aux néo-citadins, de se choisir des règles de vie en commun, dans des villes aux codes d'intégration difficiles à saisir sans une longue initiation. Cette double fonction affective et utilitaire (Borja 1975) s'apprécie particulièrement à travers les opportunités qu'offre l'Association à ses adhérents de se découvrir des intérêts communs, susciter des aspirations collectives, et résoudre les problèmes posés par la compétition de tous contre tous dans des centres urbains de plus en plus grands. Ira-t-on jusqu'à voir en ces regroupements populaires un moyen de recomposer le tissu social à l'échelle de la Ville ou d'un pays, en suscitant l'embryon de ce qu'on pourrait appeler un « syndicalisme social urbain » ?²⁶

- Les micro-sociétés que constituent les associations s'inventent de nouvelles raisons et règles de vivre ensemble. Leurs membres prennent conscience des problèmes que peuvent poser la poursuite de leurs objectifs et intérêts de communauté restreinte, par rapport à l'intérêt général entendu à l'échelle du Quartier et de la Ville. À cette occasion, peuvent émerger des redéfinitions de la « chose publique »²⁷ qui prennent en compte l'hétérogénéité du social et favorisent, mieux que les projets d'État-nation à marche forcée, la production d'une identité plurielle et partagée.

Les associations, intervenant parmi des communautés forcément composites, peuvent-elles à la fois satisfaire leurs membres et préserver l'intérêt général ? Et que signifie « l'intérêt général » pour des associations qui prétendent le servir ? Si l'on ramène la compréhension qu'elles ont de cette notion aux illustrations qu'elles en donnent sur la base de leurs actions de terrain, alors l'intérêt général se résume à la fourniture (si possible rémunérée) de services publics de base. Dans ce cas, qui est habilité dans le quartier ou la cité à établir la liste, le contenu et les conditions de délivrance de tels services ? Concrètement, qui arbitre entre les associations, les habitants qui bénéficient de leurs prestations, mais aussi le reste de la communauté du quartier ou de la ville qui, sans être directement concerné par le contrat en subit éventuellement des conséquences non souhaitées ?²⁸ Toute activité de prestation de services est-elle à caractère public et d'intérêt général ?

Des définitions plus fines de l'intérêt général devraient permettre de mieux orienter et réglementer certaines des activités de prestation de services conduites dans le cadre associatif, notamment dans des domaines sensibles qui touchent à l'ordre public. Sur fond de montée de l'insécurité, quand la puissance publique renonce ou ne parvient plus à contrôler l'exercice de la force, les associations de gardiennage prolifèrent dans tous les centres urbains considérés.

En l'absence de garde-fous pour prévenir les abus de la privatisation et de la marchandisation de la violence et de la sécurité (qui est une forme d'organisation de la violence), l'existence de nombreuses pratiques informelles, tant au niveau des associations que de la population, est une source potentielle de tensions et de conflits.

L'enjeu associatif, en ce domaine, est de contribuer à l'émergence de valeurs unificatrices, capables de lier des communautés néo-citadines hétérogènes. Celles-ci, sous la pression de l'exode rural, sont en effet appelées à subir une cohabitation forcée, en attendant de se trouver des raisons de vivre ensemble et un *modus vivendi* acceptable. Or, de la latitude d'improvisation laissée aux associations populaires, il peut sortir le pire comme le meilleur.

La relecture de la *diatiguiya*, l'hospitalité malienne, par les associations de quartier de Bamako, à l'occasion de l'édition 2002 de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), illustre bien le meilleur. Les organisateurs de la CAN 2002 ont unanimement salué l'initiative des associations de jeunes, qui ont spontanément décidé de coordonner leurs efforts pour mettre à l'aise les supporters de tous les pays participant au tournoi continental de football. Ainsi, chaque quartier a parrainé une équipe, assistant ses supporters pour leur logement, leur nourriture, leur transport, et même l'animation des matches. Cet exemple symbolique et pédagogique d'intégration régionale par le bas, éminemment valorisé par de nombreux médias en mal de sujets de reportage, a sûrement plus frappé les esprits que tous les discours et traités de la CEDEAO et de l'UEMOA réunis en faveur de la tolérance et de l'hospitalité inter-communautaires. Les associations ont montré que l'affirmation de l'identité d'un groupe social (les jeunes), d'un quartier ou d'une ville, pouvait se réaliser dans des pratiques d'ouverture et de convivialité plutôt que d'exclusion. Cette démonstration, même ponctuelle et circonstanciée, témoigne qu'à certaines conditions, les cités africaines peuvent devenir des creusets où se parfonde en harmonie l'identité nationale, locale, régionale.

Le pire ou quelques aspects inquiétants des dérives qui peuvent être observées dans des pratiques associatives totalement laissées à elles-mêmes, est quotidiennement illustré dans les quartiers populaires par des cas d'exclusion d'allogènes par des autochtones, ou des cas de rivalité entre des groupes récemment arrivés et des communautés qui les avaient simplement devancés dans le quartier (Bayart et al. 2001). C'est par exemple, à Abidjan, une association de femmes d'Abobo-Baoulé Nord-Est qui initie un projet dont le caractère d'utilité publique est incontestable, puis qui interdit aux personnes étrangères à « sa » communauté d'accéder aux équipements et aux services à des conditions aussi favorables que celles qu'elle réserve à ses membres. La même association voudrait se faire reconnaître par les autorités centrale et locales le monopole du pouvoir de décision au sein du comité de gestion du projet, en interdisant

l'accès aux communautés allogènes qui ne se sont pas impliquées dès la première heure à ses côtés (Wade 2001).

- Les associations valorisent la participation à la vie publique des groupes au statut défavorisé et la complémentarité des rôles sociaux, selon des schémas inédits. Face à la crise durable et multiforme que traversent les sociétés africaines, les associations populaires innovent en générant des rôles inédits pour les femmes, les jeunes et d'autres groupes à la recherche de reconnaissance sociale et de participation à la vie publique.

Cette valorisation des catégories vulnérables ne sera toutefois pas optimisée sans un soutien institutionnel conséquent — qui donnerait aux associations populaires les moyens de conserver un minimum d'autonomie. Faute de cela, les associations resteront des proies faciles pour des groupes d'intérêt organisés (partis politiques, équipes municipales) qui les instrumentalisent en les plaçant, si besoin, en porte-à-faux par rapport aux intérêts des communautés dont elles sont issues (groupe social d'origine, quartier). Fournir un appui institutionnel aux associations et particulièrement aux groupes défavorisés qui forment l'essentiel de leurs rangs, ce serait témoigner un début de reconnaissance de la valeur de l'investissement social.

Certains pays développés commencent à voir d'un œil neuf la valeur économique de l'investissement social, en employant les énergies concentrées dans le milieu associatif et en rétribuant des groupes précaires, au bénéfice d'autres groupes précaires et de l'ensemble du corps social. Les Emplois Jeunes créés en France en 1997 renouvellent en profondeur la perception du travail social. Le secteur associatif, constituant dans ce pays 5 pour cent des emplois rémunérés (*Le Monde* 2001:xiv), n'est plus perçu comme le domaine exclusif du bénévolat et de la philanthropie. On considère désormais qu'il peut à la fois favoriser l'insertion économique des jeunes et améliorer la prise en charge sociale de certains problèmes (par exemple fournir à moindre coût des services de soutien aux personnes âgées). Cette approche constitue un retour à des valeurs sociales oubliées au nom de la productivité économique. Elle illustre la capacité de proposition, par la classe politique d'un pays européen, de nouveaux rôles sociaux réconciliant solidarité sociale et productivité économique.

Pour des sociétés africaines encore très imprégnées des valeurs d'entraide et de solidarité, et qui sont en train d'apprendre à y renoncer — justement au nom de la « performance économique » — cet exemple devrait être une occasion de méditer sur la manière de valoriser des énergies sociales encore inexploitées, notamment parmi les associations populaires. Un préalable reste, bien entendu, de pouvoir apprécier la contribution (même potentielle) de ces associations, tant à la fabrique sociale qu'à la production économique et, en villes, à la redéfinition citoyenne de l'intérêt général.

La qualification des associations citoyennes

Le repérage, parmi un mouvement associatif très composite, des associations populaires susceptibles d'entraîner avec quelque chance de succès une dynamique revendicative et citoyenne de grande ampleur, suppose qu'il soit possible, avant même de comparer les forces et faiblesses des divers regroupements, d'en dresser un tableau relativement exhaustif. En termes pratiques, cela passe par une simplification et une clarification de leur statut juridique, de manière à inciter à une officialisation des structures et à une plus grande « transparence » (autre notion récurrente dans les entretiens) — en cohérence avec la « transparence » que les associations réclament souvent de la part des pouvoirs publics.²⁹ Quels modes d'organisation et de fonctionnement associatif pourraient-ils tenir lieu de modèles de démocratie politique et sociale ?

L'organisation et le fonctionnement internes des associations

- Les modèles d'organisation interne se répartissent en deux grandes catégories. De manière classique, l'association peut se structurer selon le modèle « standard » qui lui est fourni (en même temps que des statuts types) par l'administration locale ou nationale de tutelle. Un Bureau est alors élu, avec un(e) président(e), un(e) vice-président(e) (ou plusieurs), un(e) secrétaire exécutif(ve), un(e) trésorier(e). Il est éventuellement complété par des commissions spécialisées ou personnes ressources mandatées pour superviser des actions spécifiques, selon les objectifs et les domaines d'intervention de l'association : affaires sociales, affaires sanitaires, hygiène et propreté, relation avec les institutions ou avec les autres associations, médiation (en cas de conflits), etc. Dans le second cas de figure, le modèle d'organisation est propre à la structure et s'inspire de modèles socioculturels plus ou moins spécifiques aux communautés concernées, avec un(e) président(e) tantôt élu(e) tantôt désigné(e) de manière consensuelle — assisté(e) d'une ou plusieurs personnes elles aussi élues ou désignées selon les mêmes procédures admises comme légitimes.

Déclarées ou non, les associations d'inspiration moderne tendent à épouser les standards administratifs en vigueur. Les associations d'influence traditionnelle suivent tantôt un modèle traditionnel, tantôt s'inspirent des statuts types fournis par l'administration, notamment quand elles sont déclarées. Au total, le type moderne ou traditionnel du regroupement ne permet donc pas de préjuger de son modèle d'organisation. Il est toutefois remarquable que les structures traditionnelles sont souvent plus cohérentes dans leur choix d'organisation et de fonctionnement, car elles appliquent plus souvent les règles qu'elles adoptent. Parmi les associations de type moderne, qui se donnent des règles en apparence plus démocratiques, beaucoup ne les appliquent pas systématiquement. Les

membres accusent alors les leaders de gestion peu transparente ou de mauvaise gestion.

- Relativement aux modèles de fonctionnement des associations, on note que plus de la moitié de celles qui sont enregistrées n'est pas fonctionnelle — et autant de celles qui ne sont pas déclarées fonctionnent de manière effective. Les associations étudiées suivent rarement un modèle « démocratique » dans la désignation des leaders (membres du Bureau), la prise de décisions et, plus largement, l'ensemble des modalités de fonctionnement. Pourtant, elles donnent volontiers d'elles-mêmes l'image d'espaces de débats, de partage de la prise de décisions (à travers la procédure du vote, que l'on y pense répandue, et par le recours supposé à des techniques de négociation, pour aboutir à des consensus ou au moins à des majorités). Loin des représentations idéalisées de micro-sociétés démocratiques, l'analyse de leur fonctionnement interne révèle des réalités contrastées.

Les associations d'inspiration traditionnelle, parce qu'elles mobilisent des registres de solidarité qui sont « normalement » et habituellement sollicités dans les relations sociales courantes, apparaissent particulièrement stables dans leur fonctionnement.³⁰ C'est d'ailleurs au sein des associations de femmes, où l'on épargne pour faire face à diverses obligations familiales et sociales, qu'on se réunit le plus régulièrement. Les associations traditionnelles s'embarrassent rarement de formes démocratiques mais fonctionnent néanmoins, dans la plupart des cas, de manière consensuelle. L'adoption de règles de désignation des leaders et de prise de décisions respectant les pratiques socioculturelles éprouvées réduit les conflits, avec des modes de prévention, de régulation et de solution également codifiés par la tradition. L'absence fréquente de règlement intérieur écrit ne signifie pas, en effet, l'incapacité des membres à se doter de règles puis à les respecter. Les associations de femmes, encore une fois, observent en général une réelle discipline : stricte observance et contrôle des cotisations, répartition au franc près des crédits et diverses aides accordées aux membres et à leur proche famille (cérémonies familiales, fournitures scolaires, vivres, ordonnances), sanction des infractions.

En comparaison, les associations de type moderne éprouvent plus de difficultés à respecter les règles qu'elles se fixent formellement, avec des statuts et un règlement intérieur écrits. Dans la pratique, on note fréquemment une confiscation du pouvoir par les membres fondateurs, ce qui provoque des rivalités et éventuellement des scissions, quand les membres se répartissent dans des « clans » par trop antagonistes. Si les règles de fonctionnement ne sont pas rigoureusement appliquées, si elles ne sont pas suffisamment explicites, ou si elles le sont trop (ne laissant pas suffisamment de latitude à la gestion de tensions imprévues), les problèmes tardent rarement à surgir quand le premier cercle des membres fondateurs s'agrandit.

Les structures de composition hétérogène (en termes de sexe, de classe d'âge, de catégories socioprofessionnelles) tendent à reproduire les pesanteurs sociales dominantes. Elles confient rarement des postes de responsabilité à des femmes ou des jeunes. Quand des femmes sont néanmoins membres du Bureau, c'est généralement au poste de trésorière — en vertu, semble-t-il, de leur réputation d'honnêteté et capacités de bonne gestion. Les regroupements mixtes qui comptent des femmes à d'autres postes de décision fonctionnent pratiquement comme des associations de femmes, où les hommes, stratégiquement admis pour leur soutien matériel (cotisations, droits d'adhésion, éventuellement l'image d'une mixité socialement « rassurante ») restent des membres peu influents, peu impliqués dans les tâches courantes.

- La personnalité du leader ou du petit groupe d'animateurs d'une association, leurs compétences (qui sont souvent fonction du niveau de scolarisation) et leur capacité à comprendre l'environnement local s'avèrent déterminantes. Les adhérents déplorent parfois les stratégies individuelles et individualistes de certains leaders et leur reprochent d'utiliser leur position privilégiée pour « monnayer » le capital social de l'Association contre divers avantages personnels.

Quand ces accusations sont fondées (ce qui n'est pas toujours le cas), les leaders incriminés prospèrent en fait sur une double culture — sur la maîtrise de deux systèmes qui *pourraient* se renforcer mutuellement mais ne savent pas encore le faire. Ils mobilisent, d'une part, des référents culturels et techniques (droit, comptabilité, formalisme épistolaire) relativement inhabituels dans les quartiers populaires, mais nécessaires à toute incursion dans l'univers institutionnel des États (administration centrale ou locale), des agences de coopération et des grandes ONG nationales ou internationales. D'autre part, ils savent valoriser leurs compétences en poussant une majorité de membres à les élire ou à les désigner, « pour le bien de l'Association », comme les interlocuteurs « naturels » de tout partenaire institutionnel (potentiel), par exemple pour représenter l'Association à des séminaires ou négocier et signer d'éventuels contrats.

Ces leaders-là ont peu ou prou été à l'école, parfois à l'université. Certains disposent seulement d'un bagage rudimentaire, d'autres peuvent se prévaloir d'une formation supérieure et/ou d'une expérience de quelques années dans le cadre d'une administration publique, d'un Projet de l'État (un temps financé par des bailleurs de fonds) ou d'une ONG. Leur formation et/ou expérience leur permet de maîtriser suffisamment les langues étrangères et officielles³¹ pour identifier des interlocuteurs potentiels, entrer en relation formelle avec eux (lettres, téléphone, fax), constituer et suivre des dossiers, contracter, établir des programmes d'action et des projets ou pré-projets qui sont ensuite proposés, amendés et transformés en fonction des desiderata des partenaires sollicités. Issus du « peuple », leur imprégnation de la psychologie populaire les autorise à s'arroger le statut de représentants légitimes du Quartier ou de la Communauté.

Leur position de « courtiers du développement » (Le Meur 1996) fait parfois dire que les mouvements associatifs sont en train de constituer un ascenseur social, économique et même politique³² pour certains leaders populaires.

Face à la réticence à déléguer, constatée chez de nombreux leaders, comment les adhérents peuvent-ils s'initier au fonctionnement d'un pouvoir démocratique (tel qu'une Assemblée générale est supposée le permettre) ? Comment peuvent-ils se forger une expérience de prises de décision, sinon collectives, unanimes ou consensuelles, à tout le moins négociées ? En généralisant — dans une tentative de rapprocher le fonctionnement des micro-sociétés associatives et de la Société au sens large — devrait-on admettre que la participation démocratique à la vie de la communauté (de l'association, du quartier, de la ville, du pays) reste réduite ou différée, le temps de préparer la base des citoyens (adhérents d'associations) à une participation pleinement informée et responsable ? Ou devrait-on faire prévaloir les apparences conventionnelles de la démocratie, la formation d'une majorité numérique et sa comptabilité automatique, sur la capacité de discernement, de compréhension des enjeux du vote par la masse des membres/électeurs qui prennent d'importantes décisions ? Le pouvoir de décision peut-il faire l'économie d'une opinion publique exigeante et avertie, sachant s'informer à des sources pluralistes et se déterminer en toute connaissance de cause³³ ?

Peut-on imaginer que l'intelligence des situations, la capacité de vision, de proposition et de revendication de quelques leaders du monde associatif transforment leurs mouvements en contre-pouvoirs effectifs, capables d'inciter — d'amener — les dirigeants politiques à intégrer la demande sociale dans le contenu de leurs programmes de gouvernement ? Dans l'affirmative, cela signifierait que les mouvements associatifs réussissent à animer des espaces publics supra-partisans, à distance des partis politiques classiques — qui semblent aujourd'hui frappés d'un discrédit croissant, quand la libéralisation somme toute récente de la vie politique (multipartisme) aurait pu laisser penser le contraire.³⁴

Autonomie ou discrédit

Souvent consternés, parfois louangeurs, usuellement pris de cours, les pouvoirs publics tendent à laisser les associations populaires s'agiter dans leur coin. Nul ne reste indifférent à leur potentiel, tantôt valorisé comme la promesse de nouvelles « démarches citoyennes » encore floues (dans les forums internationaux où se rencontrent les principaux bailleurs de fonds), tantôt décrié *mezza voce* entre gens de confiance des partis au pouvoir.

À ces mêmes pouvoirs publics, variablement disposés à leur égard, les associations demandent un appui institutionnel — comme soutien à leur souci d'éviter toute « récupération » politicienne ou autre. La question reste de savoir comment s'assurer que les associations ainsi « appuyées » par les pouvoirs pu-

blics ne seront pas caporalisées par leurs partenaires. Sans appui institutionnel — et donc, compte tenu de la disette financière des quartiers populaires, sans moyens réguliers de se doter d'une autonomie plus ou moins durable — les associations s'exposent en tout cas à des instrumentalisation qui obèrent à la fois leur crédibilité, leur pérennité et leur efficacité.

Dans quelques-uns des pays considérés, en Tanzanie et en Mauritanie, les associations sont délibérément propulsées en interface entre la poignée d'opérateurs économiques des quartiers populaires qui paraissent en mesure de s'acquitter des impôts locaux, d'une part, et d'autre part des autorités municipales plus ou moins miséreuses, peinant à arracher par elles seules le paiement de taxes locales en échange d'hypothétiques équipements ou services à vocation collective. Les associations consentantes sont alors ristournées pour leurs bons et loyaux services mais l'on ne saurait assurer que de telles prestations renforcent leur légitimité dans le quartier.

Vers l'organisation de mouvements populaires spontanés

- Les mouvements associatifs se démarqueront des entreprises économiques en clarifiant leurs objectifs et en orientant leurs domaines d'intervention vers des causes d'utilité publique. De nombreuses associations expriment le souhait d'être agréées — souvent pour pouvoir légalement opérer dans le créneau de l'enseignement communautaire (soutien scolaire, alphabétisation d'adultes). Ce rôle d'auxiliaire de la puissance publique ne leur est qu'exceptionnellement reconnu de manière officielle. L'État et les pouvoirs décentralisés laissent faire (comme sur d'autres plans, par incapacité de contrôler la situation), sans que leur mutisme puisse être distinctement interprété, ni comme un encouragement officiel, ni même comme une reconnaissance tacite.

Certains regroupements peuvent se prévaloir d'un niveau de scolarisation honorable, sinon élevé. Si l'État sénégalais, à partir de 1995, s'est résolu à baisser ses standards de recrutement pour engager des « volontaires de l'éducation », en échange d'une précarisation des emplois, pourquoi ne pas envisager de reconnaître et d'agréer les associations qui présentent des garanties de compétence, d'expérience et de sérieux ? L'État central pourrait inciter les associations à faire homologuer leurs programmes ou à suivre ceux de l'enseignement public, avec un contrôle régulier du déroulement normal des cours et du niveau des enseignants.

Dans notre échantillon, certains leaders d'associations ainsi « qualifiables » suggèrent une période probatoire de quelques années, puis un test de vérification des compétences et une déclaration formelle d'engagement à respecter strictement un cahier des charges explicite, avec un contrôle conjoint de la puissance publique et d'associations de parents d'élèves ou d'autres associations de quartier (qui auraient déjà reçu leur agrément). Cette approche pourrait être

étendue à l'ensemble des structures déclarées qui conduisent des activités d'utilité publique.

- Les mouvements associatifs devront assumer leur spécificité vis-à-vis des partis et des syndicats. Les associations n'ont pas encore démontré un rôle comparable à celui des syndicats et des partis politiques, en tant que cadres d'expression de revendications sociales. En l'état actuel, leur positionnement n'exprime pas toujours assez nettement (sans même parler d'efficacité) les revendications du plus grand nombre — autrement dit la masse des non-partisans et non-syndiqués. Là, pourrait ou devrait cependant résider, si elles s'organisent en conséquence, l'avantage comparatif des associations populaires.

L'émergence, la maturation et la dissémination de modèles associatifs de démocratie politique et *sociale*³⁵ passent concrètement par la définition de plateformes de revendication et de proposition, ce qui exige beaucoup de la part de mouvements populaires peu organisés, notamment en terme de conceptualisation et de capitalisation des expériences locales, de renforcement et de structuration d'initiatives pour l'heure disparates.

L'incapacité des associations à produire un discours sur elles-mêmes, à capitaliser leurs pratiques, à « communiquer » par-delà les limites du quartier, à diffuser des images valorisantes susceptibles d'amener d'autres acteurs sociaux ou politiques à collaborer avec elles, marque un échec provisoire. Les associations populaires ne savent généralement pas présenter leur expérience pour ce qu'elle est — un trésor de pragmatisme, infiniment précieux pour quiconque veut bien prendre au sérieux les contextes parfois très compliqués (sociaux, psychologiques...) dans lesquels doivent nécessairement s'inscrire des réponses valables à des questions précises.

Le rôle et la spécificité des partis politiques et des syndicats professionnels ne sont pas fondamentalement mis en cause. Les associations urbaines n'en ont aujourd'hui ni les compétences (internes) ni l'audience (supra-locale). Elles laissent le militantisme politique aux partis, le syndicalisme socioprofessionnel aux syndicats, selon des schémas convenus qui délimitent la surface d'intervention des principaux groupes organisés — et où elles n'ont pas encore de place assurée. Le vieillissement des délimitations conventionnelles (partis, syndicats) alimente ou exacerbe cependant des imbrications inavouées avec d'autres instances de pouvoir, notamment le pouvoir religieux, qui vident de leur sens les modèles institutionnels et les principes de gouvernance officiellement chéris.

On évoque souvent au Sahel l'« aristocratie » maraboutique, comme on parle un peu partout des « barons » de la politique, toutes choses surprenantes en République. Si les associations doivent leur faire allégeance en mettant à leur disposition une part décisive du vote populaire, pour servir des intérêts qui sont rarement ceux du peuple, alors l'explosion des mouvements associatifs n'aura pas changé grand-chose dans la cité. Revoici posées les questions de l'intérêt

général, de la citoyenneté, du bien public. Si les associations populaires continuent de se mouvoir dans un vide pas seulement juridique, mais de simple reconnaissance (sociale, institutionnelle), il ne fait guère de doute qu'elles seront tentées de s'allier à qui saura leur témoigner de l'intérêt — quitte à fausser leur expression de la demande sociale.

- Les réseaux d'associations et leurs liaisons avec d'autres forces sociales organisées incitent les mouvements populaires à articuler plus efficacement les niveaux et les formes de revendication sociale, du quartier au pays, et peut-être même de l'échelle nationale à l'échelle supra-nationale. L'une des stratégies de renforcement des associations populaires est la constitution en fédérations communales, départementales, régionales, nationales, voire supra-nationales quand les processus d'intégration africaine s'y prêtent.

Les interventions à l'échelle nationale témoignent de la capacité grandissante des mouvements associatifs urbains locaux à s'imposer aux États — à l'instar de certaines associations rurales (Sarr 2002). Au Sénégal, le Conseil national de concertation des ruraux (CNCR) a réussi à se faire considérer comme un interlocuteur de la Banque mondiale dont une mission est venue à Dakar, en 1999, négocier les conditions de reconduction d'un important prêt avec le gouvernement sénégalais. Le même CNCR a initié une plate-forme sous-régionale des producteurs ruraux avec le Réseau des organisations paysannes et producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), qui est devenu un interlocuteur privilégié de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine).³⁶ Il est vrai que les partenaires internationaux au développement portent traditionnellement plus d'intérêt au monde rural qu'aux villes africaines. Ni cette inclination historique, ni l'ancienneté des traditions d'organisation communautaire dans les campagnes, ne suffisent cependant à expliquer le surcroît de visibilité des associations du monde rural. Si le poids économique des exploitations agricoles et des structures qui les fédèrent et les représentent est de mieux en mieux reconnu, il reste encore aux associations urbaines à faire admettre la valeur économique de l'investissement social et son immense potentiel, ainsi que l'étendue et la légitimité de la demande sociopolitique qu'elles représentent tout aussi valablement.

D'autre part, et sans vouloir comparer directement les capacités d'organisation, de revendication et de proposition des sociétés civiles occidentales à celles des sociétés africaines, il convient d'observer le caractère très marginal de la participation des associations populaires africaines aux réseaux associatifs internationaux, unis autour de causes d'intérêt « mondial » (Lévy 1996). Les incursions africaines sur la scène activiste mondiale restent en effet timides, comme l'illustre la rareté persistante des participations africaines aux diverses éditions du Forum social de Porto Alegre (en 2001, 2002 et 2003). Certes, les réseaux antimondialistes ou altermondialistes entrouvrent de nouveaux espaces d'ex-

pression et d'intervention aux associations africaines — certaines d'entre elles étant par exemple affiliées au mouvement ATTAC.³⁷ Mais entre le local et le mondial, c'est à l'échelle nationale que se situent encore les lieux de pouvoir les plus décisifs. La section française du mouvement ATTAC a récemment démontré sa capacité à animer une alternative militante aux partis politiques (qui en Occident aussi traversent une crise de confiance) en présentant une plate-forme de propositions à l'intention des candidats à l'élection présidentielle d'avril 2002. On imagine mal, pour l'instant, des associations populaires africaines prendre ce genre d'initiatives. Il demeure qu'elles parviendront difficilement à faire valoir les revendications du plus grand nombre sans opérer, dans un avenir proche, des sauts d'échelle.

La localité et la citoyenneté

La notion de « localité » a paru abstraite aux personnes interrogées. Au fil des questions orientées, elles ont cependant déterminé, de manière unanime, que le Quartier en était l'illustration la plus tangible. La Ville, autre « localité » envisageable, s'est avérée une échelle plus exceptionnelle : nos interlocuteurs ne la créditent d'un caractère « local » que lorsqu'il leur faut traiter avec les pouvoirs publics, pour la prise en charge de problèmes qui ne peuvent être gérés à la seule échelle du quartier par les associations. Quant aux différentes échelles administratives intermédiaires entre le quartier et la nation (et qui, dans l'exemple de l'Afrique francophone peuvent être le district, le département, la région, la province, etc.), seul un nombre réduit d'associations en fait mention, et à la condition expresse que leurs membres aient eu des expériences précises à ces niveaux. Ainsi, ce sont les associations les plus expérimentées qui ont éventuellement conscience des rapports susceptibles d'exister entre la notion d'échelle, la notion de pouvoir, et l'espace (physique, sociopolitique, économique, institutionnel, etc.) dans lequel elles interviennent.

Identités, pouvoir et territoire

Les stratégies de marquage territorial et d'appropriation de l'espace public sont généralement le fait de groupes désireux de faire prévaloir leurs droits (ou certains privilèges) vis-à-vis d'autres groupes, extérieurs au quartier. Cet espace public est envisagé comme à la fois physique et social, objectif, symbolisé, intériorisé, perçu, représenté, projeté.³⁸ Il inclut, de fait, une forte dimension symbolique. C'est cette combinaison de rapports physiques et symboliques qu'entretiennent les associations urbaines avec leurs « aires d'influence » — leurs territoires.

Les associations de jeunes expriment leur territorialisation à travers divers défis inter- ou intra-quartiers. Il peut s'agir de tournois sportifs, de concours de théâtre, de musique et de danse, de compétitions pour la salubrité et l'hygiène,

d'opérations ponctuelles de nettoyage des rues, de ramassage des ordures et d'embellissement des lieux publics.³⁹

Les associations de prestation de services (rémunérés) tendent à revendiquer un accès privilégié aux clients potentiels habitant leurs quartiers d'implantation. La notion d'échelle renvoie ainsi à la notion de limites, l'une et l'autre déterminant la dimension locale des identités associatives. Les limites du Quartier sont perçues comme un facteur de légitimation des initiatives des regroupements. Ces limites peuvent être établies conventionnellement, sans être toujours institutionnalisées par un tracé administratif qui leur donnerait une sorte de matérialité et d'intangibilité. Mais en aucun cas, les textes de lois et de règlements nationaux ou locaux ne réservent aux associations autochtones et endogènes l'exclusivité des interventions dans « leur » Quartier.

Le Quartier représente le cadre de référence identitaire le plus fréquent — mais on note des exceptions. Les associations de « ressortissants de... » et, plus généralement, de migrants récemment arrivés en ville, mesurent leur efficacité à la capacité d'influence que leurs membres conservent ou acquièrent dans leurs terroirs d'origine (par exemple en y investissant l'épargne de leurs revenus urbains). Les formes de pouvoir délocalisé qui en résultent paraissent d'une efficacité croissante, à mesure que se renforcent les facilités de communication et de circulation de divers flux (d'argent, d'informations, etc.).

Certaines associations populaires cherchent donc moins à influencer l'espace géographique dans lequel elles s'inscrivent physiquement qu'à constituer des cadres d'identification et de concentration de personnes ressources et de moyens d'intervenir sur des espaces distants. Il n'est alors pas rare de voir parmi leurs membres des maires et conseillers de communes distantes. Le pouvoir souhaité reste local mais le « local » en question est celui de la circonscription d'origine, l'enjeu étant de pouvoir apparaître comme son porte-parole privilégié dans la ville d'adoption ou de résidence.

Autre cas particulier, les associations confessionnelles rattachées à des confréries musulmanes, à des sectes chrétiennes, et toutes confessions confondues à des centres d'influence religieuse distants de leur lieu d'implantation (à la campagne, dans un autre centre urbain du territoire national ou très loin à l'étranger) relayent des normes et des valeurs qui peuvent générer des tensions ou des heurts. C'est alors *contre* de telles associations, dans la suspicion sinon l'hostilité, que les habitants du quartier se construisent une identité commune.

Du local au national (et au-delà)

L'échelle est une notion dont les acteurs locaux sentent confusément l'importance, dans la détermination de la consistance du pouvoir local qu'ils revendiquent, sans pouvoir pousser très loin leur réflexion. Elle détermine la taille des territoires associatifs, qui détermine à son tour, au moins partiellement, les performances

des associations, dans la mesure où les territoires qu'elles prétendent couvrir doivent être en rapport avec leurs capacités réelles d'intervention.

À chaque échelle de pouvoir correspondent des acteurs urbains potentiellement complémentaires mais qui, souvent, s'ignorent. Chaque catégorie d'acteur urbain se réfère à l'échelle qui le concerne le plus directement, pour s'identifier à un lieu ou pour conduire ses activités à sa convenance. Les mairies programment à une échelle qui n'est ni celle des services de santé, ni celle de l'éducation nationale, ni celle du développement communautaire, et aucune de toutes celles-ci n'est l'échelle où opèrent les associations.⁴⁰ La superposition d'échelles et de limites administratives de différentes sortes provoque de nombreuses incohérences dans la prévision, la réalisation et la gestion des équipements.

La question de l'échelle est donc importante mais souvent éludée, y compris par les sociétés civiles émergentes, qui ne disposent pas toujours de cadres appropriés pour approcher toute la chaîne des pouvoirs institutionnels (pouvoir central ou fédéral, régional, municipal, etc.). Il demeure que les revendications urbaines ne peuvent être valablement défendues sans tenir compte de l'emboîtement des niveaux de pouvoir allant du local au national, voire au-delà.

Si l'échelle locale est à considérer avec beaucoup de sérieux dans une réflexion sur les villes africaines — jusqu'ici exclusivement conçues depuis le « haut », sans prendre suffisamment en compte la façon de vivre et les besoins des habitants — il importe également de débusquer l'instrumentalisation du local par des acteurs en quête de pouvoir à une échelle supérieure. Le local peut en effet constituer une simple « porte d'entrée ». C'est le cas lorsqu'un mandat de maire ou de conseiller municipal est habilement « mis en valeur » par des leaders associatifs et apprentis politiciens, soucieux de séduire ou d'impressionner les partis politiques, et de se faire classer en position avantageuse sur leurs listes lors de futures élections nationales.

En définitive, l'articulation des échelles de revendication sociale et de pouvoir appelle des stratégies concertées, de la part des différents protagonistes du Quartier, de la Cité, du pays, afin de prévenir les antagonismes entre les différents niveaux et formes de citoyenneté et d'autorité. Si un intérêt général, supérieur aux intérêts particuliers localement identifiés, existe et doit être respecté, seul un État suffisamment crédible peut en assurer la défense explicite. Mais l'autorité longtemps associée à l'échelle nationale se dilue dans deux directions opposées, à deux échelles extrêmes : d'une part, le local — avec la systématisation et le renforcement des politiques de décentralisation — et d'autre part le sous-régional — avec la diversification des politiques d'intégration auxquelles les États souscrivent librement. Les États renonçant à des parcelles de leur autorité à ces deux échelles, les mécanismes d'articulation entre acteurs de l'espace public — au rang desquels figurent désormais les associations populaires — semblent appelées à connaître une phase d'instabilité relativement prolongée, peut-être avant de se fixer dans de nouvelles configurations inédites.

Remarques finales

De l'échantillon des villes africaines considérées, ce sont les tendances dominantes, relevées sur le terrain, qui ont d'abord été présentées ici. Elles ont servi de substrat à l'exercice de « réflexion géographique par le bas », qui a ensuite été entrepris dans la seconde moitié du document. L'image générale qui en ressort ne cherche pas à gommer ni même à estomper les différences parfois fortes qui existent entre les associations, en « forçant » sur une homogénéité illusoire. Plus que l'histoire — ou les histoires toujours singulières — des mouvements associatifs populaires urbains, ce sont les perspectives qui s'offrent à eux qui ont retenu notre attention.

En reprenant l'exemple du niveau d'organisation, de visibilité et d'efficacité stratégique atteint par les organisations paysannes au Sénégal (CNCR) et en Afrique de l'Ouest (ROPPA), on peut raisonnablement avancer que les associations populaires urbaines disposent d'un capital d'expériences susceptible de déboucher, à relativement court terme, sur un engagement dépassant les limites des quartiers populaires. L'explosion démographique et le transfert de la pauvreté rurale dans les villes ont provoqué de pénibles situations de déracinement, ainsi que d'intéressantes expérimentations populaires. En accompagnant l'émergence de nouvelles cultures urbaines, en produisant de nouveaux registres de solidarité et de nouvelles formes de sociabilité, en explorant des modes de production économique qui valorisent les jeunes et les femmes, les associations des quartiers populaires lient des communautés issues d'horizons différents — à qui l'autorité, la clairvoyance et l'efficacité de l'État ont fait défaut.

Les carences des pouvoirs publics amènent à réfléchir sur des paradoxes. Pour pallier ces carences, tant structurelles que conjoncturelles, on admet généralement la nécessité de sociétés civiles dynamiques, sachant s'impliquer dans la vie publique avec d'autant plus d'inventivité que les États perdent leurs repères et ne sauraient donc leur en proposer à court terme. Mais dans le même temps, le fonctionnement normal de sociétés civiles très organisées, éclairées et capables d'assister les gouvernements nationaux et locaux dans des missions qui dépassent leurs seuls moyens institutionnels, suppose des États effectivement détenteurs d'autorité, c'est-à-dire capables d'imposer celle-ci à l'ensemble des acteurs de la vie nationale et locale, au nom d'un intérêt général déterminé par un projet de société et par des stratégies (négociées sur la base d'un consensus minimal) susceptibles de le réaliser. Le préalable est bien, pour les États, de renaître de leurs cendres en se forgeant une vision historique pertinente et en restaurant leur crédibilité. Sans quoi, comment pourraient-ils ne serait-ce qu'arbitrer entre des forces sociales organisées, représentant toutes sortes de communautés en compétition pour l'accès à toutes formes de ressources et de pouvoirs ?

Nous tenons à souligner ce qui nous apparaît comme une des causes profondes des situations conflictuelles qui prévalent et menacent partout des paix nationales fragiles : le décalage entre les modèles institutionnels officiellement suivis par les États et leurs pratiques réelles. Au formalisme des références au bien public, à la construction nationale et au primat de la Nation sur les communautés censées la composer, s'oppose l'absence de définition et de respect de l'intérêt général. Ce décalage nous paraît être au cœur des difficultés des sociétés africaines contemporaines à se créer des modèles de démocratie authentique, appropriée et fonctionnelle. Le continent tout entier bruisse d'urnes bourrées, de Constitutions raturées, froissées et réécrites sur mesure pour des pouvoirs autocratiques ou quasi monarchiques. Des éclats d'obus et des tirs de mitraillettes accompagnent les bruits de botte jusqu'au cœur des villes, ainsi que les colonnes de réfugiés qui s'en enfuient ou s'y réfugient.

En Côte d'Ivoire, l'invention du concept d'ivoirité appelait un débat national. La question, sensible, a été esquivée, et les tensions se sont exprimées par la violence des agressions physiques mutuelles, quand le dialogue et la négociation — répandus dans les sociétés africaines traditionnellement riches d'expériences de gestion et de résolution des conflits — ont fait défaut. L'horreur du tristement célèbre « charnier de Yopougon » a pu survenir et rappeler qu'il ne faut pas tenir trop vite pour acquis que les villes sont des lieux privilégiés d'intégration réussie de l'exode rural national et de l'immigration des pays frontaliers (Vidal 2002).

Les États africains plagient les apparences de la démocratie, en n'en respectant pas l'esprit. La recherche de la légalité formelle semble les dispenser de la quête de légitimité, puisqu'ils ne prennent pas la peine de puiser dans les traditions et les cultures locales pour créer de nouveaux modes de gouvernement. Après le « trop d'État » des décennies de Partis uniques, le laminage des pouvoirs publics par l'ajustement structurel continue d'exacerber l'absence de règles sociales, économiques, politiques, etc., claires, justes, connues, acceptées de tous, et dont l'application serait supervisée par une Autorité au-dessus de tout soupçon de mollesse, d'impuissance, de négligence, de corruption et de favoritisme.

Il ne saurait pour autant s'agir, symétriquement, par dépit ou par paresse, d'idéaliser en bloc des sociétés civiles émergentes — dont nous avons souligné le manque d'autonomie et la corruptibilité. Il importe et il urge au contraire de repérer et d'appuyer, institutionnellement, les organisations les plus capables de porter sur la scène publique, d'une manière représentative, critique et constructive, les revendications sociales urbaines du plus grand nombre. Sans cela, la confusion des genres risque de s'installer durablement, à propos de « sociétés civiles » qui prennent volontiers des apparences opportunistes et partisans, en jetant le discrédit sur l'ensemble des initiatives non institutionnelles, jaillies du peuple.

Les exemples sont innombrables, de leaders potentiels en mal d'une base sociale pourvoyeuse de légitimité et d'un droit d'entrée dans le cercle des élites

politiques. Un minimum d'habileté suffit à se positionner simultanément sur plusieurs registres, en parlant plusieurs langues et langages, en orchestrant un réseau de mouvements supposés œuvrer pour l'élargissement de la démocratie participative. Entreprises économiques inavouées fuyant la fiscalité et les exigences légales, partis politiques déguisés, pouvoirs religieux « sécularisés » par leurs épisodes de compromission ou de compétition avec le pouvoir politique, etc. Seule la connaissance approfondie des phénomènes qui traversent les mouvements associatifs, et plus singulièrement ceux des sociétés urbaines africaines, aidera à faire la part des choses.

Notes

1. La remarque contraire s'impose pour les associations de type élitaire, qui se supposent une capacité d'influencer le cours de la vie socioculturelle, politique, économique, au moins sur le moyen ou le long terme.
2. Voir infra.
3. Il s'agit du Préfal (Programme régional de formation et d'appui aux associations locales et aux initiatives de base en milieu urbain ouest-africain), conçu et mis en œuvre par une équipe (Ecopop) de l'ONG Enda-tiers monde. L'ensemble des informations issues de ce programme regroupe un échantillon intéressant près d'une cinquantaine de cas. Une série d'études générales portant sur la dynamique associative dans seize villes et huit pays (Préfal 1998a à 1998p) et une synthèse sous-régionale (Préfal 1999) ont été complétées par une trentaine de documents de travail et autant d'études monographiques.
4. L'imprécision du nombre tient à ce que l'ensemble des données n'est pas exploitable sur chacun des points pris en charge pas les questionnaires.
5. Cf. le chapitre de Nduba Echezona.
6. Nous situons le paroxysme de la crise économique, politique et socioculturelle à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Jusque-là, le nombre d'associations était proportionnellement très réduit, dans tous les pays considérés. On peut donner l'exemple symptomatique de Maradi au Niger où, avant la Conférence nationale de 1991, il n'existait qu'une seule association, créée en 1975 à l'instigation du régime militaire (Préfal 1998n).
7. Cette expression revient fréquemment dans les entretiens. Elle laisse entrevoir que le souci d'entreprendre des activités (quelles qu'elles soient) l'emporte sur celui de définir précisément les objectifs du regroupement et la nature des activités qui sont conduites en son sein.
8. Les ONG sont prises en compte parce que dans de nombreux pays, elles ne bénéficient pas d'un statut différent de celui des associations ordinaires et ne témoignent pas non plus de compétences ni d'un degré d'organisation plus avancé. Les rares d'entre elles qui sont implantées dans les quartiers populaires n'ont souvent d'ONG que le nom. Même quand existe un statut d'ONG (c'est selon les pays), les structures des quartiers populaires s'apparentent plus à des associations ordinaires. Par contre, les syndicats et d'autres formes d'organisation et d'intervention de la société civile

n'ont pas été retenus ici, car ils ne peuvent être assimilés à des initiatives « populaires », plus spontanées et moins structurées.

9. Peu en importe la forme. Les revenus sont essentiellement en argent et très exceptionnellement en nature. Dans ce dernier cas, il peut s'agir de produire des biens dans le cadre d'activités communautaires et de les partager entre membres (par exemple les produits d'un champ périurbain).
10. La valorisation d'activités artisanales recouvre un large éventail de métiers : menuiserie (bois ou métallique), cordonnerie, poterie, vannerie, mécanique générale, électricité, coiffure, teinture, tissage, etc. Une part importante des activités de génération de revenus se déploie cependant dans le secteur primaire — que l'on suppose généralement, mais à tort, marginal dans les villes, surtout dans des capitales nationales et régionales. La réalité témoigne de la singularité de ces cités africaines où les aspects ruraux sont parfois frappants, dans la mesure où la population urbaine reste majoritairement composée de néo-citadins qui influencent la répartition sectorielle des activités de production.
11. À Thiès (Sénégal), l'Association de développement du quartier Hersan, appuyée par une ONG canadienne, propose par exemple, depuis des années, de construire un marché à la gestion duquel les commerçants seraient associés, aux côtés de l'équipe municipale. Ce projet bute sur les réticences de la commune à partager son pouvoir de décision avec des opérateurs économiques. Au Bénin, des associations de Cotonou se sont heurtées à des réticences comparables puis ont réussi à infléchir le plan d'aménagement du marché de Cadjéhoun (Préfal 1998q). À Mwanza en Tanzanie, les commerçants du marché de Mwaloni (Ibanda Fish Dealers Coop. Society) ont travaillé avec la mairie pour améliorer l'accessibilité des services de base (eau, électricité, édicules publics) et pour sensibiliser les marchands à la nécessité de s'acquitter des taxes locales (sur lesquelles la municipalité leur reverse une ristourne). Comparativement aux initiatives de construction ou d'aménagement de marchés, les initiatives de lotissements concertés restent rares, alors que les villes considérées sont toutes aux prises avec l'extension des zones d'habitat spontané, insalubre, sous-équipé, ainsi qu'avec une sévère crise du logement. Dans notre échantillon, le seul cas bien documenté de ce type d'action communautaire est le lotissement du quartier de Godomey-Sud à Cotonou (Préfal 1998r).
12. La proportion de ce type de regroupement manifeste cependant une tendance à la baisse sur la période d'étude considérée (selon l'opinion des membres d'associations, qui n'a pu être confortée par une source documentaire plus impartiale). Cette baisse tient, d'une part, au fait qu'il se crée moins d'associations de ressortissants que d'associations « de développement » et aussi, d'autre part, au fait que certaines associations de ressortissants ne se présentent plus comme telles parce qu'elles se sont reconverties ou ont élargi le champ de leurs préoccupations et interventions. Les jeunes urbains ne semblent pas privilégier ces structures d'« originaires de... », même s'ils ne les boudent pas systématiquement, comme en témoigne la présence d'associations de ressortissants jusque dans les universités.
13. « Nous avons [...] compris que pour résoudre certains problèmes dans ce pays, il ne faut pas être à la périphérie des centres de décision. Il faut être au contraire au cœur du pouvoir ou gérer totalement le pouvoir [...]. L'Islam proscrit l'indifférence et la passivité

- devant le mal. Nous voulons présenter la politique sous son véritable visage comme l'art de construire la cité. Et une telle œuvre ne peut exclure la majorité des citoyens qui croient en cette religion [...]. Nous sommes sortis des mosquées pour participer d'une manière ou d'une autre à la gestion des affaires de la cité », déclarait par exemple, en décembre 1999, sans être le moins du monde inquiet, le président de l'ONG Jamra à l'hebdomadaire sénégalais *Nouvel Horizon* (Guèye 1999:13).
14. Les femmes, dans les quartiers populaires, semblent plus précocement intégrées au groupe des adultes, peut-être parce que leur fonction de reproduction (plus précoce que chez les jeunes hommes) est privilégiée par rapport à leur fonction de production économique.
 15. C'est par exemple le cas du Collectif d'associations constitué au début des années 1990 à Guinaw Rails, dans la banlieue dakaroise de Pikine. La mairie de Pikine considérait alors que les limites entre quartiers étaient « informelles » et ne se souciait pas de les tracer avec précision. Guinaw Rails a depuis lors été scindé en deux communes d'arrondissement distinctes mais le Collectif d'associations s'est maintenu et continue d'enjamber les frontières administratives.
 16. Outre la reconnaissance ou non d'un statut spécifique, variable selon les pays (cf. *supra*), les avantages réservés aux ONG semblent être en fonction de leur capacité à se mobiliser de manière corporatiste, ainsi que de leur implantation (quantitative) dans le pays. Proportionnellement peu nombreuses en Tanzanie et en Guinée, les ONG sont beaucoup plus présentes (et attractives) au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso, au Bénin et au Nigeria.
 17. Le militantisme politique ne s'exprime pas ouvertement dans des structures d'essence populaire, même si de nombreuses associations populaires sont « sous influence », habituellement ou occasionnellement soutenues (financièrement) par des partis politiques.
 18. Le pouvoir local tel que le promeuvent les politiques nationales de décentralisation est perçu comme inconsistant. On peut en déduire que ces politiques ne sont pas connues et comprises, même dans leurs grandes lignes, par le plus grand nombre, ou qu'elles ont suscité beaucoup d'espoirs pour l'heure insatisfaits — auprès du public qui a la chance d'être informé de leur existence.
 19. Cela ne signifie pas que l'obtention d'une telle reconnaissance soit pour toutes une priorité. Il y a le cas particulier des associations qui minimisent délibérément l'indifférence, la méfiance voire l'hostilité suscitée par leur présence. Certaines associations confessionnelles en constituent de bons exemples.
 20. La génération de revenus pour les adhérents est un facteur d'attrait et de crédibilité interne des associations, mais peut s'avérer un facteur de discrédit auprès de la population. L'association apparaît alors comme une affaire privée, permettant à quelques individus de prospérer en revendiquant une utilité publique fallacieuse.
 21. L'affirmation de l'Individu n'est pas seulement importante au plan sociopolitique mais aussi pour l'émergence d'un entrepreneuriat privé animé par des acteurs économiques capables de prendre des initiatives et d'en assumer les responsabilités. Si l'association est un cadre collectif qui permet à des groupes défavorisés de se lancer dans des activités économiques, elle conduit fréquemment les plus dynamiques à évoluer vers des entreprises individuelles ou sociétaires de type intermédiaire ou

- moderne (déclaré). Cette dimension d'entreprise économique populaire est essentielle, si l'on admet que le véritable pouvoir local recouvre un développement économique assuré par l'ensemble de la société — dont les couches populaires.
22. Ces groupes sont défavorisés tant en termes d'autonomie financière que d'instruction scolaire et civique, ce qui explique leur vulnérabilité et leur corruptibilité.
 23. Citoyenneté vient de cité. Tout en sachant combien les cités africaines considérées ici ne sont pas la Cité grecque, nous nous référons au concept de cité parce qu'il renvoie implicitement au citoyen, à l'urbanité, à la polis et au politique (Weber 1982).
 24. Pour une analyse incisive du discours « pro-démocratique » des institutions financières internationales et des agences de coopération, de leurs « conditionnalités démocratiques » présumées « incontournables », et de leur impasse systématique sur les spécificités locales et la demande sociale du plus grand nombre, lire Abrahamsen (2001). Pour notre part, nous soulignons simplement qu'il ne saurait exister un unique modèle de démocratie, et que les modèles dominants dans un contexte donné ne sont pas forcément émancipateurs pour le plus grand nombre (la démocratie athénienne, par exemple, s'accommodait de l'exclusion des esclaves et des résidents barbares). Sans poursuivre ici ce genre de débat, il s'agit seulement de garder à l'esprit que « la » démocratie à laquelle les rapports politico-économiques Nord-Sud engagent l'Afrique n'est pas nécessairement un moyen efficace de prévenir les conflits (internes, frontaliers), ni un gage d'émancipation significative ou de justice sociale. D'où nos interrogations sur le type de démocratie à définir : élective, participative, représentative de qui et de quoi (et comment) ?
 25. Plusieurs personnes enquêtées manifestent leur réserve vis-à-vis de l'Etat qui les a « abandonnées » à des équipes municipales impotentes et sans moyens. Ne pas payer ses impôts à l'Etat central et aux pouvoirs locaux, et *ne pas être sommé de s'en acquitter*, est vu comme la preuve qu'il n'existe pas d'autorité publique capable d'amener les citoyens à remplir leurs devoirs et, en retour, de remplir ses obligations vis-à-vis d'eux.
 26. Le contexte dans lequel Jordi Borja élabore cette notion est celui de l'histoire urbaine, politique et sociale de l'Espagne d'après la seconde guerre mondiale, où les mouvements populaires urbains et tout particulièrement les associations de quartier ont servi de cadre de mobilisation pour des revendications qui orientent — et que prolongent ou amplifient — les luttes syndicales et politiques (Borja 1975 ; Borja et al. 1977). Cela explique l'importance du rôle politique des associations en Espagne, en comparaison d'autres pays européens à la même époque. Des études comparatives avec des situations africaines contemporaines seraient bienvenues.
 27. Tous les pays considérés souscrivent officiellement, à la fois au modèle de la République et à celui de la construction nationale par l'Etat, celui-ci étant souvent confondu avec le pouvoir exécutif. La tension entre ces deux modèles tend à faire de la *res publica* l'affaire d'une partie seulement de la nation à construire, si ce n'est d'un groupe momentanément hégémonique.
 28. Par exemple en cas de nuisances, ou lorsque la délivrance d'un service introduit un changement qui compromet les avantages acquis par certains groupes implantés dans le quartier ou la ville.

29. La nécessité d'une telle réforme ne saurait cependant servir de prétexte pour entraver la liberté d'association. Au Sénégal par exemple, les nouvelles dispositions de la procédure de déclaration, marquées, depuis 2001, par un surcroît de formalisme, semblent témoigner d'un souci de contrôler plus étroitement la latitude d'action du mouvement associatif.
30. Au moment de l'enquête, l'Association (de femmes) Dembagnouma Sofitex de Bobo Dioulasso, par exemple, existait depuis cinq ans. Son Bureau n'avait jamais été renouvelé. Les adhérentes questionnées sur ce point ont proposé l'interprétation suivante : la présidente ayant été élue à l'unanimité, dès la création de la structure, sur la proposition d'une membre fondatrice, et ayant toujours conservé la confiance des adhérentes, le simple fait de demander à renouveler le Bureau risquerait d'être perçu comme un acte de défiance de la base en direction des leaders.
31. Ces langues, dans notre échantillon, sont surtout le français et l'anglais, héritées du colonisateur et inaccessibles à la majorité des habitants des quartiers populaires et des associations qui s'y trouvent. Dans notre échantillon toujours, les associations de Tanzanie, maîtrisant le kiswahili, et celles de Nouakchott, maîtrisant le hassania, proche de l'arabe officiel en Mauritanie, sont les moins touchées par cette barrière linguistique.
32. En témoigne l'élection d'un nombre record de « purs produits » du mouvement associatif — n'ayant aucun passé partisan connu, ni au pouvoir ni dans l'opposition — lors des municipales de novembre 1996 au Sénégal. Les candidats étaient légalement contraints de se présenter sous une étiquette partisane, le législateur ayant retenu, après d'âpres débats (et en contradiction avec l'esprit des lois de décentralisation qui favorisent théoriquement l'émergence d'élus « vraiment représentatifs »), que nul ne pouvait postuler à une fonction élective sans base partisane. Les leaders associatifs qui réussirent, en expédiant cette exigence formelle, à se faire élire comme maires ou conseillers (conseillères), étaient forcément du type qu'on vient de décrire.
33. La multiplication, à partir de la deuxième moitié des années 1990, des radios privées offrant des émissions en langues locales a considérablement augmenté le public des médias. Chaque station FM s'appliquant à devancer sinon copier l'autre dans les mêmes créneaux (world music, sermons religieux), la croissance du nombre des médias n'équivaut pas de manière mécanique à un plus grand pluralisme de l'information (Roape 1998).
34. Le militantisme partisan, si l'on se fie à ses mesures électorales (intentions de vote, sondages pré-électorales quand ils sont autorisés, taux d'abstention), recule tendanciellement dans tous les pays considérés (Bakary 1998). Sur les ressorts éthiques de ce recul, cf. Guèye (1997) et Ben Arrous (2003).
35. Ake (2000) insiste fortement sur la complémentarité de ces deux termes dans notre temps présent africain. Il y a aussi beaucoup à apprendre des travaux de Jordi Borja sur les associations espagnoles. Dans le contexte des luttes anti-franquistes, cet auteur montre que les associations de voisinage (en espagnol, les associations de quartier, *asociaciones de vecinos*, sont littéralement des associations de voisins) représentaient objectivement les formes de citoyenneté les plus poussées et les plus subversives (pour le pouvoir franquiste). Au principe — éminemment démocratique — de la participation volontaire de tous les membres à des activités (parfois clandestines) définies en commun, elles alliaient par choix politique des méthodes électives de

désignation, de rotation et de renouvellement des leaders — ce qui a fait d'elles un excellent exemple à proposer pour tout exercice d'un pouvoir local dans les cités africaines. Borja critique vertement la « démocratie de façade » des associations qui laissent leurs membres les plus vulnérables déposer un quelconque bulletin dans toutes sortes d'urnes (associatives, syndicales ou formellement politiques), sans les entraîner à exercer leur rôle de citoyen entre deux scrutins, au jour le jour et selon des positionnements non pas mécaniques mais dûment pesés, réfléchis et assumés (Borja 1975; Borja et al. 1977).

36. En septembre 2001, le ROPPA et l'UEMOA ont conjointement organisé un atelier de réflexion stratégique à Ouagadougou.
37. Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens.
38. Ceci rejoint la définition que propose Brunet (1990:34) de l'« espace géographique » : l'« ensemble des populations, de leurs œuvres, de leurs relations localisées, c'est-à-dire considérées dans leur étendue et dans leurs lieux [...]. Il contient l'ensemble des relations localisées et localisables, à la fois les rapports des lieux entre eux, et les rapports aux lieux qu'entretiennent les individus ».
39. Il s'agit en général d'opérations peu fréquentes. Une fois par mois, par trimestre ou par an, ou à l'approche des grandes fêtes, les jeunes se mobilisent pour donner la meilleure image possible de leur quartier. Les mairies ne savent pas encore utiliser cette émulation entre associations sans les caporaliser. L'exemple du mouvement Set Setal, en 1990 au Sénégal, est bien connu : quelques mois ou quelques semaines durant, selon les cas, les jeunes des quartiers populaires se sont lancés dans un concours spontané de nettoyage et d'embellissement des places publiques... jusqu'à ce que les partis politiques, par le biais des mairies, tentent de récupérer leur mouvement (Diouf 1992). Que s'est-il ensuite passé ? Soit les jeunes se sont laissés embrigader et se sont discrédités auprès des habitants de leurs quartiers — dans un contexte d'affrontement politique qui a vu le principal parti d'opposition inviter la jeunesse à lui manifester son soutien par des actions de rue (ce qu'elle a fait, surtout dans les quartiers populaires). Soit les jeunes ont refusé de sympathiser avec quelque parti politique que ce soit et ont alors été privés de tout appui public. Dans les deux cas, par corruptibilité ou par absence de soutien, le mouvement Set Setal n'a pas pu survivre à un éphémère engouement. Il aura toutefois permis aux jeunes des quartiers populaires de se révéler comme des acteurs sociaux à part entière. Sur ce fond de reconnaissance sociale naissante, les plus clairvoyants ont alors tenté de reconvertir leurs Associations sportives et culturelles (ASC) en associations « de développement », ou de créer des Groupements d'intérêt économique (GIE) pour se donner la possibilité de passer des contrats formels avec des mairies, des ONG, voire des entreprises.
40. Prenons l'exemple du Sénégal. Le ministère de la Santé considère le district sanitaire, le ministère de l'Éducation nationale cale ses programmations sur les inspections départementales, le ministère de la Jeunesse et des Sports raisonne sur la base du département (avec des CDEPS, Centres départementaux d'éducation physique et sportive), etc. Les communes travaillent sur la ville, subdivisée en communes d'arrondissement et en quartiers. Les équipes municipales établissent parfois d'autres subdivisions encore, en fonction du nombre de délégués de quartier qui les représentent localement. On peut y ajouter les partis politiques qui ont leur propre division du territoire des communes — et leurs propres débats sur le découpage des circonscriptions électorales.

Bibliographie

- Abrahamsen, Rita, 2001, *Disciplining Democracy. Development Discourse and Good Governance in Africa*, Londres et New York, Zed Books.
- Ake, Claude, 2000, *The Feasibility of Democracy in Africa*, Dakar, CODESRIA.
- Bakary, Tessa, 1998, « La démocratie en Afrique : l'ère post-électorale ? », *Bulletin du CODESRIA*, 3-4, pp.9-15.
- Bayart, Jean-François, Peter Geschiere et Francis Nyamnjoh, 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale*, 10, pp.177-94.
- Ben Arrous, Michel, 2003, *Coalition, dispersion. Un moment démocratique en Afrique de l'Ouest 'francophone' (1988-96)*, Dakar, CODESRIA.
- Borja, Jordi, 1975, *Las asociaciones de vecinos*, Barcelone, Gaya Ciencia.
- Borja, Jordi, et al., 1977, *Por una política municipal democrática*, Barcelone, Avance.
- Brunet, Roger, 1990, « Le déchiffrement du monde », in R. Brunet et O. Dollfus, *Géographie Universelle*, t.1, *Mondes nouveaux*, Paris et Montpellier, Hachette et GIP Reclus, pp.9-271.
- Diouf, Mamadou, 1992, « Fresques murales et écriture de l'histoire. Le set/setal à Dakar », *Politique africaine*, 46, pp.41-54.
- Guèye, Abdou Latif, 1999, « Nous sommes sortis des mosquées pour gérer la Cité », *Nouvel Horizon*, 3 décembre, pp.13-14.
- Guèye, Sékou Pathé, 1997, « La sphère publique et la démocratie délibérative », *Bulletin du CODESRIA*, 4, pp.31-41.
- Karim, A.M., 1998, « An Appraisal of a Community Based Social Infrastructural Development: A Case Study of the Sustainable Ibadan Projects (SIP) Odo-Akeu Community Water Works », thèse non publiée, Center for Urban and Regional Planning, University of Ibadan.
- Le Meur, Pierre-Yves, 1996, « Les courtiers locaux du développement - Synthèse », *Bulletin de l'APAD* [Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement], 12, pp.103-08.
- Le Monde*, 2001, « 1901-2001. Je m'associe, tu t'associes, nous nous associons », supplément au *Monde* du 21 juin, pp. i-xiv.
- Lévy, Jacques, 1996, *Le monde pour Cité*, Paris, Hachette.
- Marie, Alain (ed.), 1997, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala.
- Omaar, Rakiya et Janet Fleischman, 1991, « Arab vs. African », *Africa Report*, 36 (4), pp. 34-38.
- Préfal [Programme régional de formation et d'appui aux associations locales et aux initiatives de base en milieu urbain ouest-africain], 1998a, « Étude sur la dynamique associative à Cotonou (Bénin) », février, multigr.
- Préfal, 1998b, « Étude sur la dynamique associative à Nouakchott (Mauritanie) », mars, multigr.
- Préfal, 1998c, « Étude sur la dynamique associative à Pikine (Sénégal) », mars, multigr.
- Préfal, 1998d, « Étude sur la dynamique associative à Thiès (Sénégal) », mars, multigr.
- Préfal, 1998e, « Étude sur la dynamique associative à Saint-Louis (Sénégal) », mars, multigr.

- Préfal, 1998f, « Étude sur la dynamique associative à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) », août, multigr.
- Préfal, 1998g, « Étude sur la dynamique associative à Banfora (Burkina Faso) », août, multigr.
- Préfal, 1998h, « Étude sur la dynamique associative à Fada Ngourma (Burkina Faso) », août, multigr.
- Préfal, 1998i, « Étude sur la dynamique associative à Bamako (Mali) », août, multigr.
- Préfal, 1998j, « Étude sur la dynamique associative à Daloa (Côte d'Ivoire) », octobre, multigr.
- Préfal, 1998k, « Étude sur la dynamique associative à Abobo (Côte d'Ivoire) », octobre, multigr.
- Préfal, 1998l, « Étude sur la dynamique associative à Korhogo (Côte d'Ivoire) », octobre, multigr.
- Préfal, 1998m, « Étude sur la dynamique associative à Niamey (Niger) », octobre, multigr.
- Préfal, 1998n, « Étude sur la dynamique associative à Maradi (Niger) », octobre, multigr.
- Préfal, 1998o, « Étude sur la dynamique associative à Tahoua (Niger) », octobre, multigr.
- Préfal, 1998p, « Étude sur la dynamique associative à Ibadan (Nigeria) », octobre, multigr.
- Préfal, 1998q, « Aménagement du marché de Cadjéhoun (Bénin) », octobre, multigr.
- Préfal, 1998r, « Lotissement concerté à Godomey-Sud (Bénin) », octobre, multigr.
- Préfal, 1998s, « La crise du bois de feu à Niamey et les alternatives énergétiques », octobre, multigr.
- Préfal, 1999, « Études sur la dynamique associative : synthèse sous-régionale », janvier, multigr.
- Roape [*Review of African Political Economy*], 1998, « Whose News? Control of the Media in Africa », n° thématique, 78 (25), pp.545-641.
- Sarr, Abdou, 2002, *Le mouvement associatif du milieu rural en Afrique subsaharienne. Les péripéties d'une révolution tranquille*, Dakar, ALFP [Association de lutte contre la faim et la pauvreté].
- Vidal, Claudine, 2002, « Du conflit politique aux menaces entre voisins. Deux témoignages abidjanais », in M. Le Pape et C. Vidal (éds), *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, pp.215-52.
- Wade, Salimata, 2001, « Lecture des dynamiques associatives à travers leur participation au fonctionnement des villes ouest-africaines », *Revue sénégalaise de sociologie*, 4-5, pp.129-97.
- Wade, Salimata, 2002, « Organisations communautaires et amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés », in El H. Ly, M. Soumaré et S. Wade (éds), *Organisations communautaires et associations de quartier en milieu urbain ouest-africain*, Dakar, Enda-tiers monde, pp.17-79.
- Weber, Max, 1982, *La Ville*, trad. française, Paris, Aubier.